

付属資料

付属資料— 1 調査団員・氏名

1-1 基本設計調査

調査団員名	担当	所属
千頭 聡	総 括	独立行政法人国際協力機構 国際協力専門員
丸尾 信	副総括／計画管理	独立行政法人国際協力機構 農村開発部乾燥畑作地帯二課 調査役
土屋政美	業務主任／運営・維持管理計画	オーバークーズ・アグロフィッシュリーズ・コンサルタンツ株式会社
岩崎 涉	建築・設備設計／自然条件調査	同上
荻野芳一	施工計画／積算	同上
飯田一実	機材計画／調達計画／積算	同上
佐藤正志	水産物流通調査／環境社会配慮	同上
岡田有加	仏語通訳	株式会社翻訳センターパイオニア

1-2 基本設計概要説明調査

調査団員名	担当	所属
梅本真司	団長・総括	独立行政法人国際協力機構 セネガル事務所次長
本間 謙	漁業振興	独立行政法人国際協力機構 セネガル事務所企画調査員（水産分野）
藤野浩次郎	計画管理	独立行政法人国際協力機構 農村開発部乾燥畑作地帯二課
土屋政美	業務主任／運営・維持管理計画	オーバークーズ・アグロフィッシュリーズ・コンサルタンツ株式会社
岩崎 涉	建築・設備設計／自然条件調査	同上
岡田有加	仏語通訳	株式会社翻訳センターパイオニア

付属資料— 2 調査行程

2-1 基本設計調査

日	月日	曜日	調査日程 (官団員・コンサルタント)		
			JICA 団員	コンサルタント①、通訳⑥	コンサルタント②、③、④、⑤
1	2/2	月		成田発(JL405)11:00→パリ着 15:45	
2	2/3	火		パリ発(AF796)16:40→バマコ着 21:20	
3	2/4	水		大使館表敬、畜産・水産省表敬、IC/R 説明	
4	2/5	木		水産局協議、国際協力省表敬	
5	2/6	金		ステーキホルダー会議 (第一回目: 調査 内容説明・協力依頼)	②③④成田発→パリ着
6	2/7	土		市内流通事情調査、	②③④パリ発→バマコ着、⑤成田発 →パリ着
7	2/8	日		団内会議、バマコ市内流通事情調査、サイト状況確認 ⑤パリ発→バマコ着、流通事情調査準備、	
8	2/9	月		水産局協議 (調査準備)、獣医サービス局、流通業者調査準備、製氷業者調査	
9	2/10	火		水産局協議 (要請内容確認)、地質鉱山局、買付業者調査	
10	2/11	水		水産局協議 (運営体制協議)、清掃局、電話局	
11	2/12	木		水産局協議 (計画方針確認)、環境省(排水)	
12	2/13	金		魚市場調査、②⑥流通事情調査 (バマコーセグー)、バマコ市、環境省	
13	2/14	土		セレンゲ湖流通事情調査、②⑥流通事情調査 (セグー)、機材調査	
14	2/15	日		団内会議、資料整理、②⑥流通事情調査 (セグーバマコ)	
15	2/16	月		水産局協議 (規模設定、運営維持管理)、都市計画省、再委託業務サイト確認	
16	2/17	火		水産局協議 (配置計画)、水道局、流通事情調査取りまとめ (現地調査員)	
17	2/18	水	成田発→パリ着	バマコ市市場課、交通課、電力局、製氷冷蔵施設調査	
18	2/19	木	パリ発→バマコ着	メディナコーラ市場再開発計画調査、建設事情調査、気象台、④⑤流通事情 調査 (バマコーセグー)	
19	2/20	金	畜産・水産省表敬、国際協 力省表敬	①官団員に同行、施工計画調査、④⑤流通事情調査 (セグー～モプティ)	
20	2/21	土	セレンゲ湖水揚場調査、プ ロジェクトサイト視察	①官団員に同行、調達事情調査、④⑤流通事情調査 (モプティ)	
21	2/22	日	市内主要魚市場調査	団内会議、資料とりまとめ、④⑤移動 (モプティ→バマコ)	
22	2/23	月	水産局協議	①官団員に同行、消防署、調達事情調査、ベースライン調査	
23	2/24	火	ミニッツ協議	①官団員に同行、建設事情調査、環境社会配慮調査、躯体保険	
24	2/25	水	ミニッツ署名、バマコ発→ ダカール着	①官団員に同行、補足調査、現地再委託確 認	④バマコ発
25	2/26	木	JICA セネガル事務所報告 ダカール発	中小企業投資推進省、調達事業調査	④パリ着、パリ発
26	2/27	金	パリ着、パリ発	ステーキホルダー会議 (第二回目: 計画概 要説明)、水産局協議 (計画内容)、税務局	④成田着
27	2/28	土	成田着		
28	3/1	日		団内会議、資料とりまとめ	
29	3/2	月		水産局協議、①③バマコ発(ET909)15:00→16:50、⑤バマコ発(AF791)23:45→	
30	3/3	火		水産局協議、②⑥バマコ発(AF791)23:45→、①JICA セネガル事務所報告、③ 積算調査、ダカール発、⑤パリ着 07:20、パリ発(JL406)18:05→	
31	3/4	水		①②③⑥パリ着、パリ発(JL406)18:05→、⑤成田着 15:00	
32	3/5	木		①②③⑥成田着 15:00	

①業務主任/運営維持管理計画、②建築・設備設計/自然条件調査、③施工計画/積算、④機材計画/調達計画/積算、
⑤水産物流通調査/環境社会配慮、⑥仏語通訳は調査期間の全てに渡り同行。

2-2 基本設計概要説明

日	月日	曜日	調査日程 (JICA 団員・コンサルタント)	
			JICA 団員	コンサルタント①、②、③
1	2/12	金	(2)(3) ダカール発→バマコ着	成田発(JL405)11:00→パリ着 15:45
2	2/13	土	(2)(3) 現地水産事情調査、	パリ発(AF3096)16:10→バマコ着 20:50
3	2/14	日	(2)(3) プロジェクトサイト・水産事情調査 (1) ダカール発→バマコ着	プロジェクトサイト調査
4	2/15	月	日本国大使館表敬、畜産・水産省水産局(レポート説明)	同左
5	2/16	火	EDM(給水局)説明、水産局協議、畜産・水産大臣表敬	同左、
6	2/17	水	空港公団説明、環境局協議、水産局ミニッツ案協議	同左
7	2/18	木	日本国大使館報告、ミニッツ協議・署名、(2)バマコ発→ダカール着、(3)バマコ発→	同左、
8	2/19	金	(1)ステークホルダー会議、(3)パリ着、パリ発→	同左、EDM(電力局)説明、水産局協議、バマコ発(AF3093)23:40→パリ
9	2/20	土	(3)成田着	パリ着 06:10、パリ発(JL406)18:05→
10	2/21	日		成田着

JICA : (1)団長、(2)漁業振興、(3)計画管理

コンサルタント : ①業務主任/水産物流通調査、②建築・設備計画/自然条件調査、③仏語通訳

付属資料—3 関係者（面会者）リスト

畜産・水産省

Mme. Diallo Madeleine Bâ
Dr. Mamadou Kané
M. Seydou Coulibaly

畜産・水産大臣
次官
技術顧問

畜産・水産省水産局

Dr. Héry Coulibaly
M. Madi Matènè Keita
M. Ousmane Amadou Diallo
M. Soumaila Diarra
M. Tiémoko Diakité
M. Bourama Daou
M. Ousmane Alpha Diallo
M. Balfatime Touré
M. Alhousseyni Sarro

水産局長
水産副局長
水産物活用課 課長
水産開発課 課長
法制及び管理係 主任
法制及び管理係
評価係 主任
評価課
評価課

畜産・水産省水産局バマコ特別州支局

M. Bourama Traoré
M. Fadian Traoré
M. Bekaye Tangara

バマコ特別州支局長
漁業養殖課課長
支局職員

畜産・水産省水産局セグー州支局

M. Niafungué Goita
M. Aboubacar Abdoulaye Tapo

セグー州支局長
水産物活用課課長

畜産・水産省水産局モプチ州支局

M. Youssouf Konaté
M. Korka Dolo
M. Koreissi Balla Konaré

モプチ州支局長
水産物活用課課長
モプチ内水面漁業振興計画責任者

畜産・水産省獣医サービス局

Dr. Alphonse Témé
Dr. Ouattara Mamadou
Dr. Mamadou Camara
Dr. Bah Konipo
Dr. Drissa Coulibaly
Mme. N'Daou Aïssa Founè Traoré

獣医サービス局副局長
検査及び獣医公衆衛生課課長
監視及び公衆衛生課課長
法令規制課
検査及び獣医公衆衛生課
検査及び獣医公衆衛生課

国内水産委員会

M. Abdoulaye Kontao
M. Banzoumana Koumaré
M. Oumar Toungara
M. Sidi Ibrahima Tikambo

代表
会員
会員
会員

メディナコーラ市場鮮魚卸売人組合代表

Mme. Traoré Fanta Diallo 組合員
Mme. Coulibaly Salimata 組合員

BCEAO 市場鮮魚卸売人組合代表

Mme. Tikambo Fatoumata Diarra 組合長
Mme. Wawa Foré 組合員
Mme. Mariam Keita 組合員
Mme. Badiéki Kané 組合員
Mme. Kadiatou Camara 組合員

その他鮮魚市場代表

Mme. Ramatou Koumaré Badalabougou 市場組合長
Mme. Zara Maïga Badalabougou 市場
Mme. Maimouna Koumaré Badalabougou 市場
Mme. Djeneba Sampana Badalabougou 市場
Mme. Coulibaly Kani Diarra Djikoroni Para 市場
Mme. Oumou Kéita Djikoroni Para 市場
Mme. Serebra Fatoumata Diallo Baco-Djicoroni 市場
Mme. Sassy Konaté Fadjiguila 市場
Mme. Djènèba Diaby Fadjiguila 市場
Mme. Fatoumata Famanta Daoudabougou 市場

民間製氷工場代表

M. Hamadou Sow SOGAM N'DIAM 社 専務.

住宅・不動産・都市計画省住宅・都市局

M. Amadou Diakitè 都市開発課長
M. Amadou Maïga 建築指導課長

環境・衛生省衛生管理局

M. Félix Dakouo 衛生管理局局長
M. Boubacar Diakitè 衛生管理局副局長
M. Abdoulaye Traoré 研究計画課課長
M. Modibo Diallo 保健課
M. Famoussa Bagayoko 環境社会影響評価課
Mme. Sissoko Hawa Mariko 環境社会影響評価課
M. Mamadou Cisse 統計データ担当

鉱山・地質省鉱山・地質局

M. Bakary Maïga 鉱山技師・地質学・地球物理学者

外務国際協力省国際協力部

M. Mamounou Touré 国際協力部副部長
M. Taoule Kéita 国際協力部日本担当

財務省税関局

M. Mamadou Sarro 副局長
M. Amadou Facourou Bakhaga 検査官
M. Doukara 検査官

調達総局

M. Ousmane Zala 顧問
Mme. Traoré Zéinabou Diop 調達総局

内務安全省市民保護総局（消防）

Colonel Mamadou Traoré

局長

Colonel Bah Samaké

副局長

中小企業投資推進省 支援プロジェクト

M. Mohamed B. Tangara

土木技術者 インフラ担当

バマコ市役所

M. Yacouba Traore

地区公設市場局長

M. Adama Koné

廃棄物・衛生サービス局副局長（土木技師）

メディアナコーラ市場再開発計画

Mme. Touré Aïchata Diallo

建築家 (ARDI 設計事務所)

都市道路衛生サービス部

M. Soungalo Koumaré

部長

M. Amadou Konaté

副部長

マリエネルギー公社

M. Saliou Guindo

電力局

M. Ibrahim Guindo

水道局

M. Mamadou Dembélé

水質研究所局長

M. Mamoudou Traoré

顧客サービス課長

マリ電話公社

M. Bakery Camara

販売課長

Mme. Makadji Fatou Faye

大口顧客担当

産業地区整備管理機関

M. Yacouba Traoré

代表

M. Cheick Oumar Tall

副局長

M. Facourou Kamissoko

技術部長

バマコ国際空港

M. Bakary Touré

環境品質管理局局長

マリ排水管理庁

M. Lamine Théra

事務局長

気象局

Mr Mamadou A. Diallo

気候課

水利局

Mme. Cissé Youma Coulibaly

統計処理担当

建設会社経営者評議会

M. Ismail dit Siratigui Diallo

会長

在マリ日本国大使館

中川 幸子

特命全権大使

迫 久展

参事官（現地調査時）

菊池 孝久

参事官（基本設計概要説明時）

山内 貴美子

経済協力担当

4-1 基本設計調査

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN MARCHÉ CENTRAL AUX POISSONS A BAMAKO
EN REPUBLIQUE DU MALI

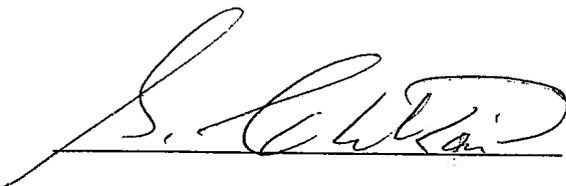
Sur la base des résultats de l'étude préliminaire, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désigné la « JICA ») a décidé d'exécuter une étude préparatoire pour le Projet de construction d'un marché central aux poissons à Bamako (ci-après désigné « le Projet »).

La JICA a envoyé en République du Mali (ci-après désigné « le Mali ») une mission d'étude préparatoire (ci-après désigné « la Mission »), dirigée par M. Satoshi CHIKAMI, Conseiller senior de la JICA pour la période du 3 février au 3 mars 2009.

La Mission a eu une série de discussions avec les personnes concernées du gouvernement malien (ci-après désignée « la Partie malienne ») et a conduit des études sur le terrain.

A l'issue des discussions et études sur le terrain, les deux parties ont convenu des points mentionnés dans le document attaché au présent procès-verbal.

Fait à Bamako, le 25 février 2009



M. Satoshi CHIKAMI
Chef de mission
L'Agence japonaise de coopération
internationale
Japon



Dr. Mamadou KANE
Secrétaire général
Ministère de l'Elevage et de la Pêche
République du Mali

DOCUMENT ATTACHE

1. Objectif

L'objectif du présent projet est d'assurer l'approvisionnement régulier et efficace de Bamako en poisson frais de bonne qualité.

2. Site du Projet

Le site du Projet correspond à l'aire indiquée dans l'Annexe-1.

3. Organisme de tutelle et organisme d'exécution

(1) L'organisme de tutelle est le Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

(2) L'organisme d'exécution est la Direction Nationale de la Pêche (désignée ci-après « la DNP ») dudit Ministère.

4. Contenu de la requête

A la suite des discussions avec la Mission, la Partie malienne a formulé finalement la requête incluant les éléments indiqués dans l'Annexe-2 et la demande supplémentaire sur la composante formation relative à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des installations du Projet. La JICA évaluera la pertinence du contenu de la requête et rapportera au Gouvernement japonais le résultat de cet examen.

Cependant les installations du Projet étant destinées à la vente en gros du poisson frais, il a été convenu de supprimer la zone de séchage et l'armoire de congélation.

5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

En ce qui concerne le système de l'aide financière non-remboursable du Japon dont le contenu est ci-joint dans le procès-verbal des discussions de l'étude préliminaire signé le 12 août 2005, la Partie malienne a reçu de nouveau l'explication dudit système par la Mission.

La Mission a expliqué à la partie malienne que faisant suite à la modification du système de l'aide financière non-remboursable du Japon au mois d'octobre 2008, l'accord de don(G/A) sera dorénavant conclu entre la Partie malienne et la JICA. Elle a aussi remis le modèle de l'accord. La Partie malienne a pris bonne note de l'explication de la Mission.

6. Etapes ultérieures de l'Etude

(1) La JICA établira un Rapport provisoire de concept de base du Projet en français, ensuite, elle donnera une explication sur la base dudit Rapport à la Partie malienne vers juillet 2009.

(2) Au cas où la Partie malienne donnerait son accord de principe sur le contenu du Rapport provisoire de concept de base, la JICA établira le Rapport final et le transmettra à la Partie malienne vers septembre 2009.

7. Autres points concernés

(1) Organisation et gestion du marché

La Partie malienne s'est engagée à mettre en place l'organe de gestion avant achèvement des installations du Projet. Un modèle de l'organigramme a été proposé par l'étude préliminaire indiqué dans l'Annexe-3, la Partie malienne en a pris acte.

Afin d'obtenir les meilleurs résultats de la composante formation prévue dans le cadre du

Projet, la Mission a demandé à la Partie malienne de diligenter la nomination d'un responsable du marché et d'un superviseur de la fabrique de glace et de la chambre froide. La Partie malienne l'a accepté.

La Partie malienne a expliqué que le personnel du marché proviendra au départ de la DNP. Quelque soit le mode de gestion retenu pour le marché, la Partie malienne s'est engagée à assurer un soutien financier du marché notamment le premier fonds de démarrage et en cas de déficit.

La Mission a demandé à la Partie malienne de mettre en réserve sur un compte spécial au moins 10% des recettes de la vente de la glace afin d'assurer le renouvellement de la fabrique de glace et de la chambre froide. La partie malienne l'a acceptée.

(2) Aménagement des infrastructures de base jusqu'au site du Projet

La partie malienne s'est engagée à terminer l'aménagement des infrastructures telles que l'alimentation en eau, l'électricité et le téléphone, etc. jusqu'au site du Projet avant l'achèvement des installations. Elle a informé la Mission de l'obtention de 300 millions F CFA du Gouvernement malien pour l'aménagement des infrastructures de base.

(3) Autorisations nécessaires à l'exécution du Projet au Mali

Tout en expliquant que conformément aux lois et règlements maliens, les autorisations nécessaires à l'exécution du Projet sont celle délivrée par le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme et une autre délivrée par l'Aéroport de Bamako concernant le développement des zones aéroportuaires, la Partie malienne s'est engagée à obtenir ces autorisations nécessaires et à les transmettre au bureau de la JICA au Sénégal avant le lancement de l'appel d'offre du Projet.

(4) Programme de développement dans les alentours des installations du Projet

La Partie malienne a expliqué que l'élaboration des programmes de développement dans les environs du site du Projet n'est pas encore finalisée. La Mission a proposé à la partie malienne de prendre les mesures nécessaires pour que les activités polluantes pour le poisson frais et nuisible à la sécurité sanitaire du marché ne soient pas réalisées dans les environs du site du Projet. La partie malienne l'a acceptée.

(5) Evaluation d'Impacts sur l'Environnement (EIE)

Conformément aux lois et règlements maliens, la Partie malienne a indiqué que les procédures de l'EIE nécessaires au Projet sont déjà entamées. De plus, elle s'est engagée à obtenir les autorisations nécessaires et à les transmettre au bureau de la JICA au Sénégal avant fin septembre 2009 à condition que le Rapport provisoire de concept de base du Projet lui parvienne avant fin juillet 2009.

(6) Réunions des parties prenantes

Une réunion des parties prenantes s'est tenue le 7 février 2009 en présence de la Mission concernant l'exécution du Projet. Le procès-verbal de la réunion est en Annexe-4.

Une deuxième réunion des parties prenantes est prévue le 26 ou 27 février 2009 et le procès-verbal de cette réunion sera élaboré pendant le séjour de la Mission au Mali.

Les opinions exprimées pendant ces réunions seront prise en compte pour l'élaboration du Projet.

(7) Appelation du marché du Projet

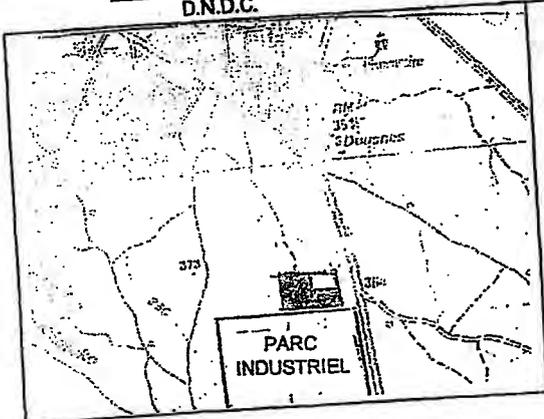
La Partie malienne a expliqué qu'après achèvement de construction des installations, le marché sera appelé « le marché moderne à poisson de Bamako ».

Annexe 1 : Plan du site du Projet

Annexe 2 : Contenu de la requête du gouvernement malien

Annexe 3 : Modèle de l'organigramme du marché

Annexe 4 : Procès-verbal de la réunion des parties prenantes



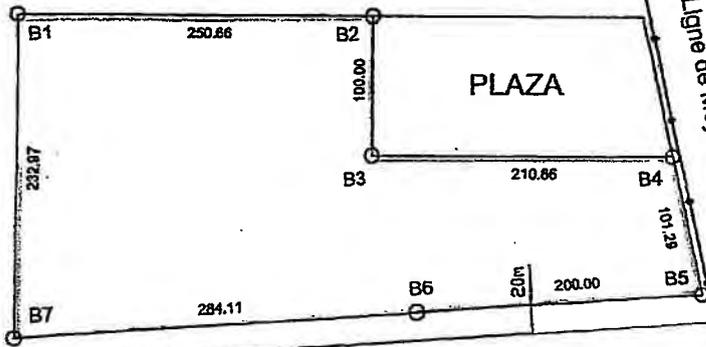
DOMAINE AEROPORTUAIRE
BAMAKO SENOU
(MARCHÉ MODERNE DE POISSON)
SURFACE = 8 ha 00 a 20 ca

Plan de Situation : Echelle = 1 / 20000

1390474.77



Ligne de Haute Tension



Parc Industriel

1389974.77



614644.79

Bamako, le
Vu et vérifié par le Chef de la Division
Cadastré et Propriété Foncière

Bamako le 14 janvier 2008
Élevé et dressé par
le Géomètre Expert

Amadou SOUMARE

ECHELLE : 1 / 5000

Contenu de la requête du gouvernement malien

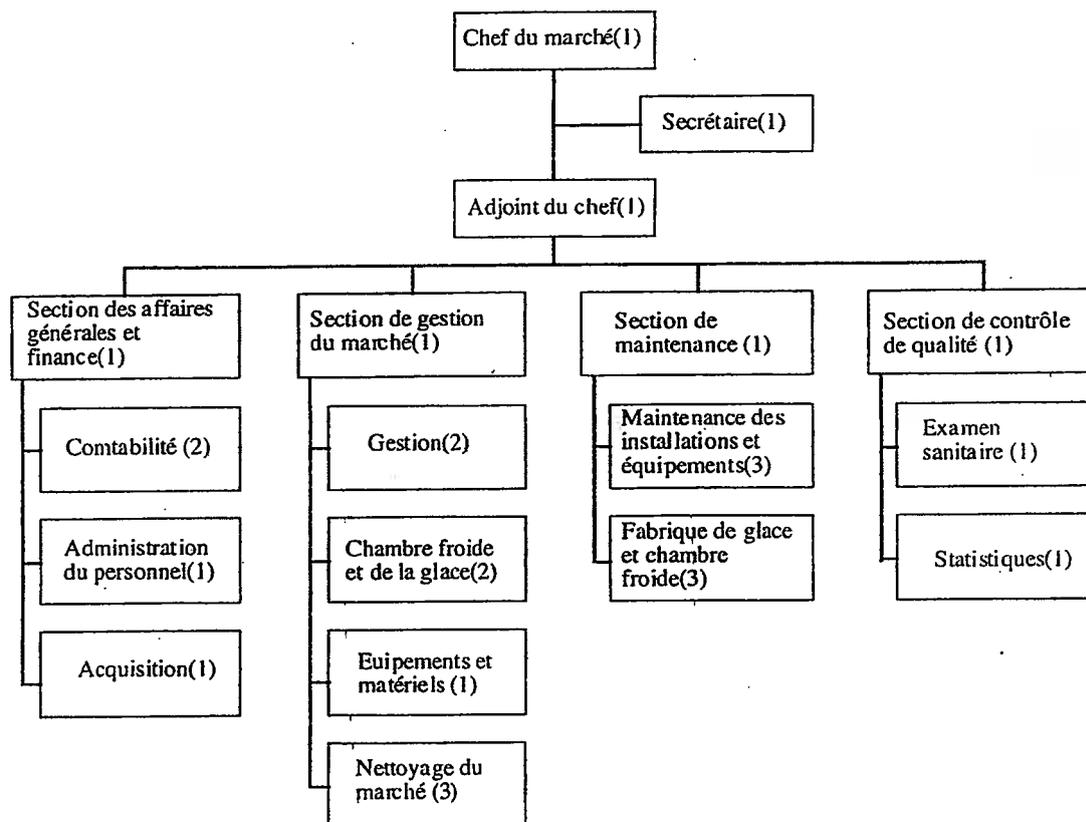
(Première priorité)

Articles	Remarques
Bâtiment du marché aux poissons	
Zone de vente en gros	
Zone de déchargement	
Zone de traitement des poisson frais	Préparation des produits
Installations de fabrication de glace et de stockage de glace	
Installations de conservation au froid du poisson frais	
Bureau	
Groupe électrogène	
Toilettes publiques	
Château d'eau	
Installations d'évacuation des eaux usées	
Equipements pour le marché	
caisses isothermes à poissons et bacs pour manutention, bascule, palettes, chariot, brise glace, banc de travail pour le traitement de poissons et aspirateur industriel	
Equipements d'inspection sanitaire des produits halieutiques	
Outils pour la maintenance des installations frigorifiques	
Composante formation	Demande supplémentaire

Articles supprimés de la requête

Articles	Remarques
Zone de séchage	
Armoire de congélation	

Modèle de l'organigramme du marché



**COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} REUNION AVEC LES PARTIES
PRENANTES DU PROJET DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ
CENTRAL AU POISSON DE BAMAKO**

Le vendredi 07 février 2009 s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Nationale de la Pêche, à partir de 9 h, 30 mn, la 1^{ère} réunion de la mission d'études japonaise avec les parties prenantes du projet de construction du marché central au poisson de Bamako sous la présidence de Monsieur Madi Maténé KEITA, Directeur National Adjoint de la Pêche.

Outre, la mission japonaise conduite par Mr TSUCHIKA Masami Chef consultant /plan de gestion et de maintenance des installations accompagné de son interprète Mlle OKADA Yuka, les participants à cette réunion sont les mareyeuses des huit marchés du District de Bamako, les sociétés de fabrique de glace, les représentants des organisations professionnelles de pêche et de la Direction Nationale de la Pêche (liste de présence en annexe)

I – OUVERTURE DES TRAVAUX

En ouvrant les travaux, le Directeur National Adjoint de la Pêche a dit que cette rencontre est la suite logique de la mission d'étude préliminaire du Japon qui avait rencontré les parties prenantes pour le même projet. Il a indiqué que la situation de blocage que nous avons connu, se situait du côté du Mali, parce que la résolution du problème de site du marché avait pris beaucoup de temps. Il a ensuite invité les professionnels et les opérateurs des marchés à faciliter les études en cours en aidant les experts japonais en charge la collecte des données et informations sur le projet.

Le président de séance a demandé une présentation des participants et décliné l'ordre de jour de la réunion comme suit

- 1- La Présentation du projet par Mr TSUCHIYA Masami
- 2- Interventions et questions des participants
- 3- Réponses aux questions

II- INTERVENTION DE MR TSUCHIYA MASAMI

L'étude va durer un mois a-t-il révélé. Il s'agit de concevoir tous les détails nécessaires à la réalisation du marché de poisson de Bamako.

Mr Tsuchiya a dit que la mission s'entretiendra avec toutes les parties prenantes, notamment, l'administration et les autorités du Mali pour comprendre les attentes, envisager la résolution des problèmes qui pourraient être occasionnés, toutes choses pour améliorer l'hygiène et réduire les pertes après capture.

Il a indiqué en substance, qu'après l'étude sur place, le processus se poursuivra comme suit :

- l'analyse des résultats se fera au Japon ;
- la mission reviendra en Juillet 2009 pour expliquer à la partie Malienne ce qui est retenu.



- Le projet sera soumis au Gouvernement Japonais en Octobre 2009 pour inscription budgétaire.
- l'échange de notes entre les Gouvernements Maliens et Japonais aura lieu en Novembre 2009.
- Le lancement de la procédure d'appel d'offre aura lieu en Mars 2010.
- L'achèvement des travaux est prévu pour Avril 2011

Mr TSUCHIYA a enfin souligné que toutes ces dates ne peuvent avoir une signification que lorsque les détails relatifs au site seront connus et que toutes les informations socio-économiques seront disponibles.

III- INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

Le Président de séance a dit que la réalisation de ce projet sera la bienvenue par l'ensemble des parties prenantes, car aujourd'hui, il trouve son fondement dans le Programme de Développement Economique et Social du Président de la République.

Quant aux opérateurs de la filière pêche, ils ont réaffirmé leur entière adhésion au projet, car tous les problèmes liés à la commercialisation des produits de la pêche y trouveront leurs solutions. Ils se sont réjouis d'entendre pour la première fois des dates précises sur le projet et confirme leur entièrement disponibilité pour accompagner les travaux de la mission Japonaise.

Le représentant de l'unité de fabrique de glace SOGAM a précisé que la société SOGAP, invitée à cette réunion a fermé. Il a précisé qu'il y a une multitude d'unités artisanales de fabrique de glace à Bamako et une nouvelle unité industrielle de fabrique de glace plus performante que la sienne sise à la cité de l'UNICEF.

IV- DISCUSSIONS :

Les questions posées par les participants à la réunion ont porté sur :
 Les objectifs de la présente mission d'étude, et en quoi, elle diffère de la première mission préliminaire réalisé en 2006; s'agit il des mêmes experts ?
 D'autres interventions étaient relatives à l'approbation du projet par le conseil des Ministres du japon en Octobre 2009, aux modalités de financement, le coût du projet et le détail des installations et équipement à réaliser.

La mission a donné des apaisements et des réponses à toutes les questions posées

Avant de lever la séance le président a remercié les uns et les autres pour leur participation, puis il a précisé qu'une autre rencontre avec les parties prenantes est prévue avant la fin de la mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 12h30 mn.

Bamako, le 07 Février 2009

Le Président de Séance

Le Secrétaire de séance

Madi Maténé KEITA

Ousmane A. DIALLO




LISTE DE PRESENCE

N°	Prénom et Nom	Structures	Contacts
01	Madi Matènè Kéïta	D.N.P	66726307
02	Ousmane Diallo	D.N.P	66791965
03	Fadian Traoré	D.R.P District de Bamako	75070153
04	Hamadoun Sow	SOGAM- N'Diam- S.A	76168685
05	Bourama Dao	D.N.P	66819645
06	Moussa Sissoko	D.N.P	76461397
07	Drissa Traoré	D.R.P District de Bamako	76061984
08	Djènèba Sampana	Vendeuse de poisson à Badalabougou	-
09	Oumar Tongara	C.N.P	76488748
10	Bréhima Sininta	Badalabougou	76300337
11	Sidy Ibrahima Tigambo	C.N.P	76318370
12	Bazouma Koumaré	C.N.P	76445282
13	Abdoulaye Kontao	Magnambougou	76055070
14	Mme Tigambo Fanta Diarra	BECEAO Pte	66719247
15	Mme Sérébara Fatoumata Diallo	Marché Baco-Djicoroni	79434397
16	Oumou Keita	Marché Djicoroni-Para	66696871
17	Kani Diarra	Pte Djicoroni- Para	73424024
18	Mariam Keita	Marché BECEAO	76185357
19	Badjeki Kané	Marché BECEAO	76022554
20	Maimouna Koumaré	Marché Badalabougou	-
21	Ramatou Koumaré	Pte Marché Badalabougou	76148747

マリ共和国バマコ中央魚市場建設計画準備調査
協議議事録

予備調査の結果に基づき、独立行政法人国際協力機構（JICA）はバマコ中央魚市場建設計画（以下、「プロジェクト」）に係る協力準備調査の実施を決定した。

JICA は、JICA 国際協力専門員 千頭 聡を団長とする協力準備調査団（以下、「調査団」）を、2009年2月3日から3月3日にかけてマリ共和国（以下、マリ国）へ派遣した。

同調査団は、マリ国政府関係者との協議を行うとともに、計画サイトでの調査を実施した。

上記協議及びサイト調査の結果、両者は付属書に記載した事項について合意した。

バマコ、2009年2月25日

千頭 聡
協力準備調査団長
独立行政法人国際協力機構
日本国

Dr. Mamadou KANE
事務次官
畜産・水産省
マリ共和国

付属書

1. 目的

マリ国バマコ市において品質の高い鮮魚が安定的かつ効率的に供給される。

2. プロジェクト計画サイト

プロジェクト計画サイトは、別添1のとおりとする。

3. 主管官庁及び実施機関

- (1) 主管官庁は畜産・水産省である。
- (2) 実施機関は畜産・水産省水産局である。

4. マリ国政府の要請内容

調査団との協議の結果、マリ国側は計画施設の運営維持管理に係るソフトコンポーネントの追加要請を含め、最終的に別添2の通りのアイテムを要請した。JICAは要請内容の妥当性を評価し、調査結果を日本国政府に報告する。

5. 日本の無償資金協力制度

マリ国側は、2005年8月12日付けで署名された予備調査時の協議議事録に添付されている日本の無償資金協力制度について、再度調査団からの説明を受けた。

調査団は、2008年10月に日本の無償資金協力制度が変更され、新たにマリ国側とJICAとの間で贈与契約(G/A)を締結することとなったことを説明すると共に、G/Aの雛形をマリ国側に提示した。マリ国側は、調査団による説明の内容を理解した。

6. 今後の予定

- (1) JICAはフランス語で基本設計概要書を作成し、2009年7月頃に同報告書に基づいてマリ国側に説明を行う予定である。
- (2) 基本設計概要書の内容につき、マリ国側の基本合意が得られた場合、JICAは協力準備調査報告書を作成し、2009年9月頃にマリ国側に送付する予定である。

7. その他の関連事項

(1) バマコ中央魚市場の運営維持管理計画について

マリ国側は、本計画施設の運営維持管理組織図案について別添3の通り提示し、同組織は施設完成前に設立することを確約した。調査団は、本計画において実施が予定されるソフトコンポーネントの成果を最大化するため、市場管理者及び製氷・冷蔵施設管理者を可能な限り早期に決定することを求め、マリ国側は同内容を了解した。

マリ国側は、本計画施設の運営開始当初は水産局から人員を派遣するが、徐々に運営を民間主体に移行する計画であることを調査団に説明した。またマリ国側は、本計画施設の運営主体の如何に関わらず、施設運営開始時の立上り資金及び運営が赤字となった場合の資金支援は本件実施機関である水産局が行うことを確約した。

調査団は、製氷・冷蔵施設の減価償却費として、氷販売代金の最低10%を特別口座に積み立てることをマリ国側に求め、マリ国側は同内容を了解した。

(2) 計画サイトまでの基礎インフラ整備について

マリ国側は、計画サイトまでの水道・電気・電話等の整備を施設完成前に完了させることを確約した。基礎インフラ整備に係る経費は、水産局が経済産業・商業省に申請し、3億FCFAを確保済みであることをマリ国側は調査団に説明した。

(3) 計画実施に係るマリ国における許認可について

マリ国側は、本計画実施のために必要な許認可は、マリ国の法規制によると都市計画省による認可と空港周辺地域開発に係るバマコ空港による許可であることを説明するとともに、必要な許認可はマリ国側の責任の下に取得し、本計画の入札公示前までに同結果をJICAセネガル事務所に報告することを確約した。

(4) 計画サイト周辺の開発計画について

マリ国側は、計画サイト周辺の開発計画の策定は未了であることを調査団に説明した。調査団は、本計画施設では生鮮食品が取り扱われることに鑑み、周辺の開発計画策定に際しては必要な配慮をするべく、水産局が主体となってマリ国政府関係機関と調整することを求め、マリ国側は同内容を了解した。

(5) 環境影響評価について

マリ国側は、同国法規制に則り、本計画実施に関して必要な環境影響評価の手続きは着手済みであることを調査団に説明した。加えて、必要な許可はマリ国側の責任の下に取得し、2009年9月末までに同結果をJICAセネガル事務所に報告することを確約した。

(6) ステークホルダー協議について

マリ国側は調査団の協力を得て、本計画実施に関して2月7日にステークホルダー協議を実施した。同協議の議事録は別添4に示すとおりである。

ステークホルダー協議は、2月26または27日にも実施され、同協議の議事録は調査団のマリ国滞在中に作成される予定である。

ステークホルダー協議で提示された意見は本計画を実施する上で参考にされる。

別添1：計画サイト図

2：マリ国政府の要請項目

3：運営維持管理組織図案

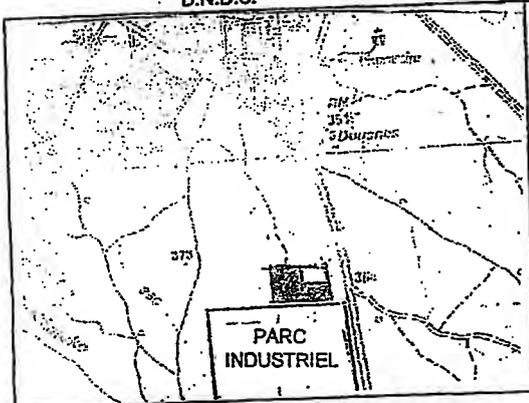
4：ステークホルダー協議議事録

REPUBLIQUE DU MALI
MINISTERE DU LOGEMENT DES AFFAIRES
FONCIERES ET DE L'URBANISME
D.N.D.C.

計画サイト図

TITRE N° _____

Un Peuple - Un But - Une Foi
LIVRE FONCIER DE BAMAKO
MORCELLEMENT DU-TF 1528 CVI



DOMAINE AEROPORTUAIRE
BAMAKO SENOU

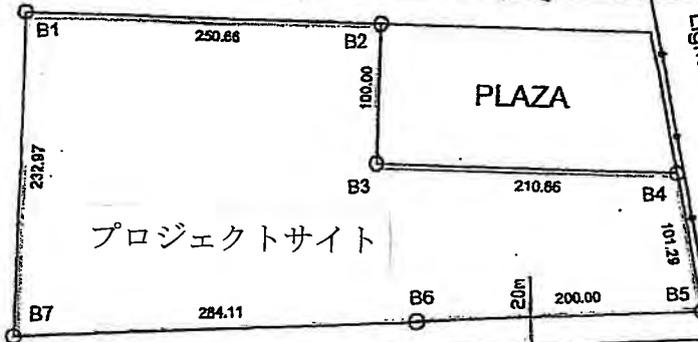
(MARCHÉ MODERNE DE POISSON)

SURFACE = 8 ha 00 a 20 ca

Plan de Situation : Echelle = 1 / 20000

1390474.77

Ligne de Haute Tension



Parc Industriel

1389974.77

614644.79

Bamako, le
Vu et vérifié par le Chef de la Division
Cadastré et Propriété Foncière

Bamako le 14 janvier 2008
Levé et dressé par
le Géomètre Expert

Amadou SOUMARE

ECHELLE : 1 / 5000

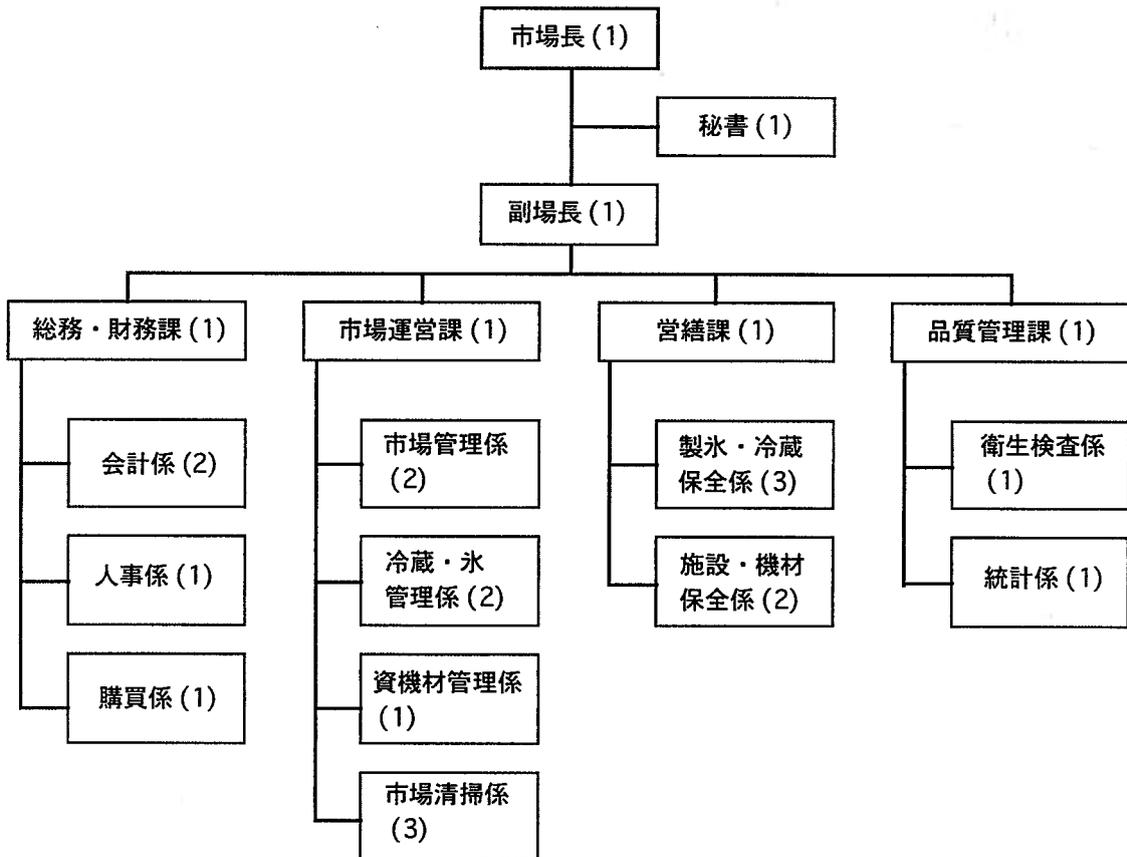
マリ国政府の要請項目

項目	備考
魚市場棟	
卸売市場区画	
荷捌場	
鮮魚処理区画	一次加工
製氷施設・貯氷施設	
鮮魚保蔵施設	
事務所	
発電機	
公衆トイレ	
高架水槽	
排水処理施設	
市場用機材	
魚箱、台秤、パレット、トローリー、砕氷機、魚処理台、工業用掃除機	
水産物衛生検査用機材	
製氷・冷蔵機器保守用機材	
ソフトコンポーネント	追加要請

(要請からの削除項目)

項目	備考
天日干区画	
冷凍庫	

運営維持管理組織図案



畜産・水産省
水産局

マリ共和国
国民・目標・信念

第一回バマコ中央魚市場建設計画ステークホルダー会議議事録

2009年2月7日金曜日9時30分より水産局会議室にて、水産局副局長 マディ・マテネ・ケイタ (Madi Maténé KEITA) 氏の議事進行で日本調査団の第一回バマコ中央魚市場建設計画ステークホルダー会議が開催された。

日本調査団は業務主任・運営維持管理計画を担当する土屋政美氏が主導し、通訳者岡田有加を伴い、本会議参加者は、バマコ区市場 8 箇所の仲買人、製氷業者、水産関連職業団体代表者および、水産局代表者である (参加者リスト添付)。

開会

はじめに、水産局副局長は、本会議は関係者会議を以前実施した同計画事前調査に続くものであることを述べた。副局長は、既知の計画停滞状況はマリ国側にあり、それは市場サイトの問題解決に多くの時間を要したためであると説明した。続いて、本調査が円滑に遂行されるよう、本計画データ・情報収集を担当する日本人専門家への支援を市場関係者へ促した。

土屋政美氏による本計画の紹介
参加者からの質問
質疑応答

土屋政美氏からの説明

本調査は一ヶ月続くものであり、バマコ中央魚市場建設計画実施のために必要な詳細を把握するものである。土屋氏は、本調査団は関係者すべてと面談することになるが、本計画への期待を理解するため、また衛生面改善や漁獲後損耗量の削減の問題解決のきっかけとなる可能性があることも期待されるため、特にマリ国の行政・当局と協議する予定であると述べた。

現地調査後の予定

- 日本国内での調査結果解析
- 2009年7月、マリ国側への調査結果の内容説明のために調査団再訪
- 2009年10月、日本政府へ本計画予算申請
- 2009年11月、両国政府間の交換公文
- 2010年3月、入札公示
- 2011年4月竣工予定

最後に土屋氏は、これらの日程は、計画サイトに関する詳細を把握し、社会・経済情報等すべてが用意されることを前提とした目安にすぎないことを強調した。

参加者からの発言内容

議長は、本計画実施について全関係者が歓迎していることを伝えたが、というのも現在、本計画はマリ国大統領の経済社会開発計画の中に基盤を置いているからであると述べた。

水産関係者は、本計画への全面的な参加意思を再度表明するとともに、その理由は、水産製品流通に関係する諸問題が本計画によって解決されるものと期待されるためであると述べた。関係者は、明確な日程が伝えられたことに歓喜の意を示し、本調査団業務に対する全面的な協力を約束した。

製氷業者 SOGAM 社代表者は、本会議に招待を受けていた SOGAP 社の閉鎖を伝えたが、バマコには多数の製氷職人がおり、また SOGAM 社以上に高性能な製氷機業者が一社、UNICEF 地域に存在することを明らかにした。

協議

本会議の参加者による質問事項は次の通りである：

本調査団の目的、2006 年に実施された事前調査との違い、及び本調査団員は前回と同一の専門家であるか？

2009 年 10 月に日本で開催される閣議の本計画承認に関して、資金調達様式、計画費、施設・設備の詳細。

調査団はこれらすべての質問に応答し、関係者を安堵させた。

閉会前に、議長は参加者全員へ謝意を示し、ステークホルダー会議は再度、本調査期間の終わりに開催されることを伝えた。

議事日程をすべて終え、本会議は 12 時 30 分に閉会した。

議長

署名

Madi Maténé KEITA

於：バマコ 2009 年 2 月 7 日

書記

署名

Ousmane A.DIALLO

参加者リスト

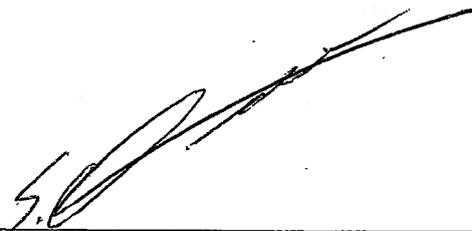
No.	氏名	所属	連絡先
01	Ousmane Diallo	水産局 (DNP)	
02	Fadian Traoré	バマコ区地方局	
03	Hamadoun Sow	SOGAM-N'Diam 社	
04	Bourama Dao	水産局 (DNP)	
05	Moussa Sissoko	水産局 (DNP)	
06	Drissa Traoré	バマコ区地方局	
07	Djènèba Sampana	バダラブグ魚販売者	
08	Oumar Tongara	CNP	
09	Bréhima Sininta	バダラブグ市場	
10	Sidy Ibrahima Tigambo	CNP	
11	Bazouma Koumaré	CNP	
12	Abdoulaye Kontao	マグナンブグ	
13	Mme Tigambo Fanta Diarra	BCEAO 市場	
14	Mme Sérébara Fatoumata Diallo	ジコロニ・パラ市場	
15	Oumou Keita	ジコロニ・パラ市場	
16	Kani Diarra	ジコロニ・パラ市場	
17	Mariam Keita	BCEAO 市場	
18	Badjeki Kané	BCEAO 市場	
19	Maimouna Koumaré	バダラブグ市場	
20	Ramatou Koumaré	バダラブグ市場	

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN MARCHE CENTRAL AUX POISSONS A BAMAKO
EN REPUBLIQUE DU MALI
« Explication du rapport abrégé de concept de base »**

Concernant le Projet de construction d'un marché central aux poissons à Bamako (ci-après désigné « le Projet »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désigné « la JICA ») a envoyé en République du Mali (ci-après désigné « le Mali ») une mission de l'étude préparatoire, du 3 février au 3 mars 2009. Suite à l'analyse des résultats de l'étude effectuée au Japon, la JICA a élaboré le rapport abrégé de concept de base.

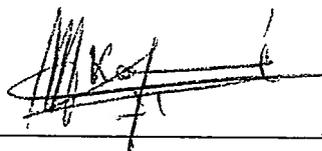
La JICA a délégué au Mali une mission en vue d'expliquer et de se concerter sur le rapport abrégé de concept de base avec le Gouvernement malien, dirigée par Monsieur Shinji UMEMOTO, le Chef du bureau de la JICA au Sénégal, du 13 au 19 février 2010 (ci-après désigné « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des points mentionnés dans le document attaché au présent procès-verbal.



M. Shinji UMEMOTO
Chef de Mission,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA),
Japon.

Fait à Bamako, le 18 février 2010



Dr. Mamadou KANE
Secrétaire Général,
Ministère de l'Elevage et de la
Pêche,
Mali.

DOCUMENT ATTACHE

1. Contenu du rapport abrégé de concept de base

En matière de contenu du rapport abrégé de concept de base du Projet expliqué par la Mission, y compris les travaux à la charge du pays bénéficiaire comme mentionnés dans le chapitre 3 du rapport, la partie malienne a donné son accord de principe.

2. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

La partie malienne a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon dont la Mission a donné une explication en février 2009, notamment en matière d'un nouveau accord conclu entre le pays bénéficiaire et la JICA depuis le mois d'octobre 2008, appelé l'Accord de Don comme mentionné dans l'Annexe-2.

3. Rapport final

La JICA établira le rapport final sur la base des points confirmés pendant les discussions de la présente mission et le fera parvenir à la partie malienne avant la fin avril 2010.

4. Confidentialité relative aux informations du Projet

(1) Spécifications détaillées des installations et équipements

Les deux parties ont convenu que les plans détaillés, les spécifications des installations et des équipements du Projet ainsi que les autres informations techniques concernées ne seront pas divulgués, en dehors des personnes concernées, jusqu'à ce que les contrats afférents au Projet soient tous conclus.

(2) Confidentialité sur le coût approximatif

La Mission a indiqué à la partie malienne, le coût approximatif du présent projet à la charge du Gouvernement du Japon comme mentionné dans l'Annexe 1 et en précisant qu'il ne s'agit pas du montant définitif et que la modification pourra y être ainsi apportée. La partie malienne en a pris bonne note.

5. Autres points concernés

(1) Gestion et maintenance des installations du Projet

La partie malienne a indiqué à la Mission que la création d'une agence est prévue pour la gestion et la maintenance du marché. Aussi un Service d'Accueil et d'Orientation a été ajouté à l'organigramme par la partie malienne. Elle s'est engagée à informer le bureau de la JICA au Sénégal, sur les détails et le calendrier de la mise en place de l'agence, avant la fin mars 2010. La Mission a demandé à la partie malienne de sélectionner les gestionnaires du marché et des installations de fabrication de glace dans un délai de cinq mois à compter de la date de démarrage des travaux du Projet. La partie malienne a accepté cette demande.

De plus, la partie malienne s'est engagée à prendre des mesures comme suit :

- soutien financier relatif à la gestion du marché du Projet (notamment lors de démarrage et/ou en cas de déficit d'exploitation) ;
- mise en réserve du fonds à un compte spéciale, à savoir au moins 10% du prix de vente de la glace, comme frais de renouvellement (y compris ceux de maintenance) des installations de la fabrication de glace et de la chambre froide.

sc

f

(2) Travaux d'infrastructures de base du Projet

En ce qui concerne les travaux d'infrastructures de base nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, la partie malienne a expliqué que la construction de la clôture, du portail et de la voie d'accès extérieure du site du Projet a été déjà entamée et qu'elle sera achevée avant la fin mars 2010. La Mission a demandé à la partie malienne de s'engager également à exécuter les travaux énumérés ci-dessous :

- aménagement de la route intérieure du site du Projet dès après achèvement de construction ;
- canalisation de distribution de l'eau, branchement de ligne à moyenne tension, la connexion de la communication jusqu'au site du Projet avant la fin décembre 2010.

La partie malienne l'a accepté en précisant que le montant de 300 millions FCFA est déjà assuré comme frais afférents à l'aménagement des infrastructures de base et autres installations connexes.

(3) Autorisations concernant les travaux de construction

La partie malienne s'est engagée à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la mise en œuvre des travaux du projet comme autorisation de construire délivrée par le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, et celle de développement de l'Aéroports du Mali (ADM), et à rapporter les résultats au bureau de la JICA au Sénégal avant l'avis d'appel d'offres du Projet.

(4) Etude d'Impact sur l'Environnement

La partie malienne a indiqué à la Mission que conformément aux lois et règlements maliens, un permis environnemental sera délivré suite à l'Etude d'impact sur l'environnement. Et elle lui a promis de transmettre une photocopie du permis au bureau de la JICA au Sénégal avant la fin mars 2010.

De plus, la partie malienne s'est engagée à l'exécution des activités de contrôle et surveillance concernant les impacts sur l'environnement naturel local et l'environnement social auprès des parties prenantes, selon les modèles ci-joints ; « Liste de contrôle environnemental » et « Formule de suivi environnemental ».

(5) Plan de la relocalisation des grossistes

En ce qui concerne la relocalisation des grossistes prévue depuis les marchés Médina Coura et BCEAO au marché du Projet, la partie malienne a informé la Mission que plusieurs réunions avec les parties prenantes se sont tenues jusqu'au présent. Elle s'est engagée à rapporter au bureau de la JICA au Sénégal, le processus et le programme de relocalisation avant l'avis d'appel d'offres du Projet.

(6) Assistance technique

La partie malienne a requis de nouveau au Gouvernement japonais une assistance technique afin de bien démarrer les installations du Projet et de maîtriser un nouveau système de distribution (composante formation, envoi d'un expert). Vu que le présent projet s'agit de la construction du premier marché aux poissons au Mali, les deux parties ont confirmé la nécessité d'envisager des mesures concrètes à prendre en faveur du bon démarrage des installations de gestion et de la maîtrise d'un nouveau système de distribution.

5.0

||

(7) Installations connexes

La partie malienne a prévenu la Mission, de construire une salle de réunion, une cantine, etc. comme installations connexes, avant la fin de l'année 2010.

La Mission a demandé à la partie malienne qu'en cas de construction desdites installations, elles seront installées dans des endroits adéquats pour ne pas gêner les travaux du Projet.

La partie malienne l'a accepté et elle présentera les plans de disposition desdites installations à la partie japonaise avant la fin avril 2010.

Annexes:

1. Coût approximatif du Projet ;
2. Explication du système de la Coopération financière non-remboursable du Japon ;
3. Liste de contrôle environnemental ;
4. Formule de suivi environnemental.

Scl

W

Coût approximatif du Projet

Le coût total du Projet couvert par la coopération financière non-remboursable du Japon est estimé environ 1.036 millions de yens. Ce coût est provisoire et il sera ultérieurement soumis à l'approbation du Gouvernement du Japon.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

Coût total des travaux par approximation : 1.036 millions de yens (env.5.232 millions de FCFA)

Coût du Projet par catégorie	Montant (million de yens japonais)
1. Coût de construction	8,89
1) Coût de construction direct	7,44
2) Dépenses sur le terrain	0,82
3) Coût commun temporaire	0,63
2. Coût des équipements	0,51
3. Coût de conception et de supervision	0,96
dont la composante formation	(0,05)
Total	10,36

(2) Coût à la charge de la partie malienne : env. 397 millions de FCFA (env.79 millions de yens)

1.	Clôture, local gardien, portes	203.000.000 FCFA
2.	Branchement de l'électricité	8.000.000 FCFA
3.	Alimentation en eau de ville	33.000.000 FCFA
4.	Connexion de téléphone	20.000.000 FCFA
5.	Revêtement de la voie d'accès	15.000.000 FCFA
6.	Aménagement de l'accès intérieur du site	33.000.000 FCFA
7.	Fourniture de poubelles, outils de nettoyage, mobilier et équipements de bureau, etc.	20.000.000 FCFA
8.	Fonds de démarrage de l'exploitation du marché	60.000.000 FCFA
9.	Commissions de l'ouverture d'un compte dans une banque japonaise, de la notification de l'autorisation de paiement et de paiement	5.232.000 FCFA

(3) Condition de calcul

1. Date de calcul : fin mars 2009
2. Taux de change : 1,00 US\$ = 97,54 yens
1,00 FCFA = 0,19880 yen

sel

[Signature]

COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GDJ ») est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (« l'APD »), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du GDJ, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préliminaire (ci-après dénommée « l'Etude »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le GDJ et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préliminaire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le GDJ. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au GDJ d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé l'E/N) sera signé entre le GDJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être

Scl

[Signature]

exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) Usage adéquat

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) Exportation et Réexportation

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) Arrangement bancaire (A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

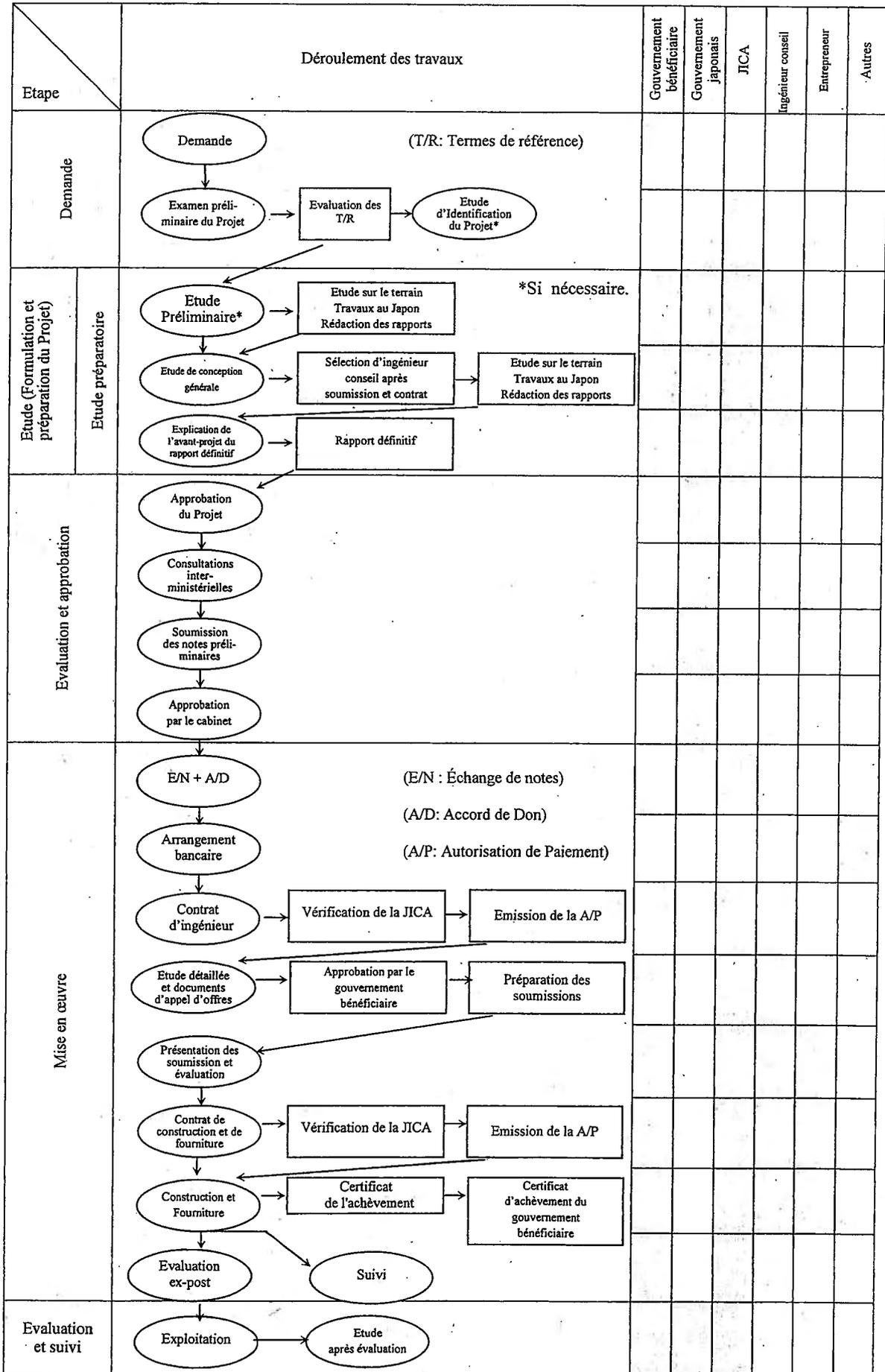
(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

sc

[Signature]

La Procédure de l'aide financière non-remboursable



scf



DISPOSITIONS A PRENDRE PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No.	Items	Japon	Mali
1	Acquérir un secteur de terrain nécessaire pour la mise en œuvre du Projet et le aménager le terrain		●
2	Construire un/une/des		
	1) Bâtiment	●	
	2) Portes et de murs aux sites et autour des sites		●
	3) Parking	●	
	4) Voie (routes) à l'intérieur du site	●	●
	5) Voie (routes) à l'extérieur du site		●
3	Fournir les installations hors du terrain mentionnées ci-dessus telles que les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en œuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)		●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●	
	4) Gaz		
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		●
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		●
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution	●	
	6) Mobilier et Equipements		
	a. Meubles de bureau généraux (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		●
	b. Equipement pour le projet	●	
4	Assurer le dédouanement rapide et assister le transport intérieur des produits au Mali.		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
5	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au Mali à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés;		●
6	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au Mali afin qu'ils puissent effectuer leur travail		●
7	Assurer que les Etablissements seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		●
8	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		●
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
10	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Authorization de Paiement)

Document 6 Liste de contrôle environnemental (Projet de construction d'un marché central aux poissons à Bamako)			
Caté gorie	Rubriques	Contrôle	Résultats du contrôle
1 Permis et explications	(1) EIE et permis environnementaux	1) Le rapport de l'EIE est-il achevé ? 2) Le rapport EIE a-t-il été approuvé par le gouvernement du Mali ? 3) L'approbation du rapport EIE est-elle inconditionnelle ? Si des conditions ont été données, sont-elles remplies ? 4) En dehors du permis ci-dessus, le permis concernant l'environnement des autorités compétentes locales a-t-il été obtenu, si nécessaire ?	1) Lors de l'étude sur place en février 2009, le rapport EIE avait passé l'examen du Conseil d'examen environnemental comprenant des représentants des ministères et agences concernés, après audition publique. Par la suite, les autorités compétentes ont établi un rapport, et le projet sera approuvé si le Ministre de l'Environnement donne son accord. 2) Pas encore approuvé. Mais le rapport de l'EIE est déjà soumis et il est en cours d'approbation. 3) Pas de conditions complémentaires à l'étape de l'étude sur place. 4) Pas d'autre autorisation nécessaire au projet.
	(2) Explication aux habitants	1) Le contenu et les impacts possibles du Projet ont-ils été correctement expliqués aux habitants, audiences publiques y compris, et compris par eux ? 2) Des réponses correctes ont-elles été données aux commentaires des habitants et des autorités compétentes ?	1) Les mesures ont été prises et la compréhension a été obtenue. 2) Il faudra vérifier si des réponses correctes ont été données aux commentaires. Après, elles seront inscrites.
2 Mesures anti-pollution	(1) Qualité de l'air	1) Les matières polluantes émises par les bateaux, les véhicules et les installations comme les oxydes de soufre (SOx), les oxydes azotés (NOx), la suie et la poussière, etc. sont-elles conformes aux normes d'émission et normes de qualité de l'air du Mali ?	1) Le "Décret sur la gestion des polluants atmosphériques" est la loi concernant la qualité de l'air. Pas de normes concernées.
	(2) Qualité de l'eau	1) Les eaux usées ordinaires des installations satisfont-elles les normes des eaux usées, les normes environnementales du Mali ? 2) Les eaux usées des bateaux, installations auxiliaires (docks, etc.) satisfont-elles les normes des eaux usées, les normes environnementales du Mali ? 3) Des mesures sont-elles prises pour que les huiles et les matières nocives ne s'écoulent pas et ne soient pas déversées sur les plans d'eau voisins ? 4) Une baisse du taux d'échange d'eau de mer etc. (dégradation de l'environnement marin) ne se produit-elle pas suite à la modification de la ligne du bord de l'eau, la disparition d'un plan d'eau existant, la création d'un nouveau plan d'eau, une modification du courant, et ne provoque-t-elle pas une modification de la température et de la qualité de l'eau ?	1) Le "Décret sur la gestion de l'égout et des eaux usées" est la loi concernée. La norme d'évacuation des DBO est de 50 ppm, et cette loi est satisfaite. 2) Il n'y a pas d'évacuation des installations auxiliaires. 3) Des mesures sont prises pour éviter les évacuations à l'extérieur. Un système de supervision sera établi pour les fuites d'huile possibles pendant les travaux. 4) Pas de crainte à avoir parce que le site du projet se situe à l'intérieur des terres.
	(3) Déchets	1) Les déchets des bateaux et installations connexes sont-ils traités et éliminés conformément aux normes du Mali ? 2) Les rejets de terres de dragage et les terres rejetées au large sont-ils traités et éliminés conformément aux normes du Mali pour qu'il n'y ait pas d'influence sur les plans d'eau voisins ? 3) Des mesures sont-elles prises pour que les matières nocives ne soient pas évacuées ou jetées dans les plans d'eau voisins ?	1) Le "Décret sur le traitement des déchets solides" est la loi concernée. Les déchets ordinaires sont sortis pour le ramassage, et des entreprises spécialisées effectuent la collecte des lubrifiants et réfrigérants usés. 2) Le traitement adapté sera effectué sur place. 3) Des mesures sont prises comme mentionnées ci-dessus.
	(4) Bruit et vibrations	1) Les normes concernant le bruit et les vibrations du Mali sont-elles satisfaites ?	1) Le "Décret sur la gestion de la pollution par le bruit" est la loi concernée. Mais pas de normes concernées.
	(5) Odeur nauséabonde	1) Y a-t-il des sources de mauvaise odeur ? Des mesures sont-elles prises contre les mauvaises odeurs ?	1) Des odeurs de décomposition du poisson frais sont prévues. Le nettoyage et la désinfection seront assurés.
	(6) Sédiments	1) Des mesures sont-elles prises pour éviter la contamination des sédiments par les évacuations ou rejets de matières nocives, etc., des bateaux et installations connexes ?	1) Non applicable parce que le site du projet se trouve à l'intérieur des terres.
3 Environnement naturel	(1) Aires protégées	1) Le site n'est-il pas situé dans une aire protégée définie par des lois et ordonnances du Mali ou des conventions internationales ?	1) Le site se situe dans la zone d'aménagement industriel de l'aéroport international. Non applicable.
	(2) Ecosystème	1) Le site n'inclut-il pas de forêts vierges, de forêts naturelles tropicales, d'habitats précieux sur le plan écologique (récifs coralliens, palétuviers, estrans, etc.) ? 2) La zone du projet n'inclut-elle pas des habitats protégés d'espèces en voie de disparition désignés par les lois du Mali ou des conventions internationales ? 3) Si des impacts importants sont prévus sur l'écosystème, des mesures seront-elles prises pour les réduire ? 4) Le projet peut-il avoir un impact négatif sur les organismes aquatiques ? Si oui, quelles mesures sont prévues ? 5) Le projet risque-t-il d'avoir une influence négative sur la faune et la flore côtières ? Si oui, quelles mesures sont prévues ?	1) Non applicable au site du projet. 2) Non applicable au site du projet. 3) Non applicable au site du projet. 4) Non applicable au site du projet. 5) Non applicable au site du projet.
	(3) Hydrologie	1) La mise en place des éléments structurels risque-t-elle de modifier les conditions hydrologiques ? Une influence adverse est-elle possible sur les courants induits, vagues, courants de marée, etc. ?	1) Non applicable au site du projet.
	(4) Topographie et géologie	1) La mise en place des éléments structurels risque-t-elle de modifier considérablement la topographie et la géologie des environs de la zone du projet et/ou d'éliminer des plages naturelles ?	1) Non applicable au site du projet.

Caté gorie	Rubriques	Contrôle	Résultats du contrôle
Caté gorie	Rubriques	Contrôle	Résultats du contrôle
4 Environnement social	(1) Relocalisation des habitants	<p>1) Des relocalisations involontaires seront-elles provoquées par le projet ? Si oui, des efforts seront-ils faits pour réduire l'influence de ces relocalisations au minimum ?</p> <p>2) Des explications adéquates sur la relocalisation et les indemnités seront-elles données aux habitants concernés avant la relocalisation ?</p> <p>3) Une étude sur la relocalisation sera-t-elle faite, et un plan de relocalisation, incluant des indemnités adaptées, le rétablissement des bases de vie après relocalisation, sera-t-il établi ?</p> <p>4) Un plan de relocalisation prenant particulièrement en compte les défavorisés sociaux, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les classes pauvres, les minorités ethniques et les autochtones, sera-t-il établi ?</p> <p>5) L'accord des personnes concernées sera-t-il obtenu avant la relocalisation ?</p> <p>6) Un système d'exécution de la relocalisation adapté est-il établi ? Des capacités d'exécution et mesures budgétaires suffisantes sont-elles prévues ?</p> <p>7) Le suivi de l'impact dû à la relocalisation est-il prévu ?</p>	<p>1) Non applicable.</p> <p>2) Comme ci-dessus.</p> <p>3) Comme ci-dessus.</p> <p>4) Comme ci-dessus.</p> <p>5) Comme ci-dessus.</p> <p>6) Comme ci-dessus.</p> <p>7) Comme ci-dessus.</p>
	(2) Conditions de vie	<p>1) Le projet peut-il avoir un effet adverse sur les conditions de vie des habitants ? Des mesures adéquates sont-elles envisagées pour réduire les impacts, si nécessaire ?</p> <p>2) Le projet peut-il changer les utilisations du terrain dans les zones environnantes et avoir un impact adverse sur les moyens d'existence des habitants ?</p> <p>3) Est-il possible que le marché affecte le trafic routier dans les zones environnantes ?</p> <p>4) N'y a-t-il pas de risque d'introduction de maladies (maladies infectieuses comme le SIDA y compris) par le biais de l'immigration de travailleurs en relation avec le projet ? La santé publique sera-t-elle prise en compte, si nécessaire ?</p>	<p>1) Pas d'influence, parce qu'il n'y a pas de zone d'habitation adjacente.</p> <p>2) Comme le site du Projet est éloigné des zones d'habitation, il n'y aura pas d'impact adverse sur les moyens d'existence des habitants dans la zone d'habitation adjacente.</p> <p>3) Le trafic vers le marché étant réduit, il n'y aura pas d'impact important adverse sur la route principale.</p> <p>4) Le Projet prévoyant l'utilisation par les personnes concernées par la distribution des produits halieutiques de la ville, il n'y aura pas d'afflux de population sur le site et ses environs. Des activités de sensibilisation auront lieu auprès des utilisateurs des installations.</p>
	(3) Héritage culturel	<p>1) Est-il possible que le projet endommage des sites des héritages ou vestiges archéologiques, historiques, culturels et religieux locaux précieux ? Les mesures conformes aux lois du pays sont-elles envisagées pour protéger ces sites ?</p>	<p>1) Pas d'héritages ou vestiges concernés.</p>
	(4) Paysage	<p>1) Un impact adverse sur le paysage local est-il à envisager ? Des mesures adaptées seront-elles prises ?</p>	<p>1) Les environs ne sont pas une zone de protection du paysage, et la législation concernant le paysage n'est pas à prendre en compte. Une conception et des matériaux susceptibles de dégrader le paysage local ne seront pas utilisés dans le Projet.</p>
	(5) Minorités ethniques et populations autochtones	<p>1) Le projet respecte-t-il les lois concernant les droits des minorités ethniques et populations autochtones du Mali ?</p> <p>2) Des mesures sont-elles considérées pour réduire l'influence sur la culture et le mode de vie des minorités ethniques et populations autochtones ?</p>	<p>1) Il n'y a pas de lois afférentes, mais il n'y aura pas d'impact adverse parce qu'il s'agit d'un projet de marché aux poissons dans la capitale qui sera utilisé par des ethnies diverses.</p> <p>2) Il n'y aura pas d'impact sur le mode de vie.</p>
5 Autres	(1) Impacts pendant la construction	<p>1) Des mesures d'allègement sont-elles prévues pour la pollution (bruit, vibrations, eau turbide, poussière, gaz d'échappement, déchets, etc.) pendant la construction ?</p> <p>2) Les travaux n'auront-ils pas un impact adverse sur l'environnement naturel (écosystème) ? Des mesures d'allègement sont-elles prévues ?</p> <p>3) Les travaux de construction n'auront-ils pas un impact adverse sur l'environnement social ? Des mesures d'allègement sont-elles prévues ?</p> <p>4) Si nécessaire, le personnel du projet, main-d'œuvre y compris, sera-t-il soumis à une formation concernant la sécurité (sécurité routière, santé publique, etc.) ?</p>	<p>1) Voir le paragraphe "2 Mesures anti-pollution".</p> <p>2) Voir le paragraphe "3 Environnement naturel".</p> <p>3) Voir le paragraphe "4 Environnement social".</p> <p>4) Le superviseur de l'exécution assurera périodiquement la formation à la sécurité des personnes concernées.</p>
	(2) Suivi	<p>1) Parmi les rubriques environnementales ci-dessus, le suivi sera-t-il prévu et exécuté pour les rubriques pour lesquelles un impact est possible ?</p> <p>2) Les rubriques, méthodes et fréquences du suivi sont-elles jugées adaptées ?</p> <p>3) L'opérateur a-t-il établi un plan de suivi adapté (organisation, personnel, équipement, budget adéquat et leur durabilité) ?</p> <p>4) Les méthodes et fréquences des rapports de l'opérateur aux autorités compétentes sont-elles fixées ?</p>	<p>1) La DNP et la DNACPN assureront le suivi de la gestion de la qualité de l'eau et des déchets pendant les travaux. Après la mise en service des installations, le personnel assurera la maintenance et le suivi.</p> <p>2) Oui, car en outre du suivi effectué par le personnel du marché, la DNCPN assurera le suivi environnemental même après la mise en service des installations.</p> <p>3) L'opérateur étant un organisme sous tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Pêche, il n'y aura pas de problème pour le personnel et les installations.</p> <p>4) Le rapport sera présenté mensuellement.</p>
6 Note	Note concernant l'emploi de la Liste de contrôle	<p>1) Si nécessaire, les impacts sur le système d'eaux souterraines (baisse du niveau d'eau, salinisation) par remblayage de terrains et creusement de canaux dans la baie, ainsi que les impacts d'affaissement de terrains dus à l'utilisation des eaux souterraines devront être étudiés et des mesures adaptées prises.</p> <p>2) Si nécessaire, les impacts sur les problèmes environnementaux d'envergure transfrontalière ou mondiale seront aussi vérifiés (par ex. si des éléments liés à des problèmes comme le traitement des déchets transfrontalier, les pluies acides, la destruction de la couche d'ozone, l'effet de serre sont inclus dans le projet)</p>	<p>1) Pas d'influence sur les eaux souterraines parce qu'elles ne seront pas utilisées.</p> <p>2) Des efforts seront faits pour réduire le temps de fonctionnement sur groupe électrogène, et les émissions de bioxyde de carbone. Le réfrigérant R-404A sans impact sur la couche d'ozone sera utilisé.</p>

Formule de suivi du Projet de construction d'un marché central aux poissons à Bamako

1. Réponses aux questions de la direction concernée

Rubriques du suivi	Abrégé des résultats du suivi pendant la période concernée	Période	Fréquence

2. Mesures anti-pollution

1) Qualité de l'air

Rubriques	Unité	Valeur mesurée (moyenne)	Valeur mesurée (max.)	Norme locale	Norme de l'étude	Norme de référence	Mesures à prendre	Fréquence	Méthode de mesure
SO ₂	ug/Nm ³						Les opérateurs mettront un masque comme prévention contre les poussières pendant les travaux.	Pendant les travaux	Visuelle
Nox	ug/Nm ³								
CO	ug/Nm ³								

2) Qualité de l'eau

Rubriques du suivi	Abrégé des résultats du suivi pendant la période concernée	Période	Fréquence
DBO de l'eau traitée du réservoir d'eaux usées		Après les travaux	Une fois par mois

3) Déchets

Rubriques du suivi	Abrégé des résultats du suivi pendant la période concernée	Période	Fréquence
Situation de traitement des déchets		Pendant et après les travaux	Une fois par mois pendant et après les travaux

4) Bruit

Rubriques	Unité	Valeur mesurée (moyenne)	Valeur mesurée (max.)	Norme locale	Norme de l'étude	Norme de référence	Mesures à prendre	Fréquence	Méthode de mesure
Niveau de bruit	dB(A)						Les opérateurs de brise-glace se boucheront les oreilles.	Tous les jours	Visuelle

3. Environnement naturel

1) Ecosystème

Rubriques du suivi	Abrégé des résultats du suivi pendant la période concernée	Période	Fréquence
Mise en place de toilettes, de poubelles et leur maintenance		Pendant les travaux	Visuelle / tous les jours

4. Environnement social

1) Conditions de vie

Rubriques du suivi	Abrégé des résultats du suivi pendant la période concernée	Période	Fréquence

(和文抄訳)

マリ国バマコ中央魚市場建設計画準備調査
協議議事録
(基本設計概要説明)

独立行政法人国際協力機構（JICA）は、バマコ中央魚市場建設計画（以下、「プロジェクト」）に係る協力準備調査団を、2009年2月3日から3月3日にかけてマリ共和国（以下「マリ国」）へ派遣した。その後、日本国内における調査結果の解析を行い、JICAは基本設計概要書を作成した。

JICAは基本設計概要書の内容をマリ国政府に説明し協議を行うため、JICAセネガル事務所次長の梅本真司を団長とする基本設計概要説明調査団を2010年2月13日から2月19日にかけてマリ国に派遣した。

協議の結果、両者は付属書に記載した事項について合意した。

バマコ、2010年2月18日

M. Shinji UMEMOTO
Chef de Mission,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA),
Japon.

Dr. Mamadou KANE
Secrétaire Général,
Ministère de l'Élevage et de la
Pêche,
Mali.

付属書

1. 基本設計概要書の内容

マリ国側は、調査団により説明を受けた基本設計概要書の内容につき、同概要書の第3章に記載のある、被援助国が取るべき措置も含めて基本合意した。

2. 日本の無償資金協力制度

マリ国側は、2009年2月に基本設計調査団から説明のあった日本の無償資金協力制度、特に別添2のとおり2008年10月以降新たにマリ国側とJICAとの間で贈与契約(G/A)を締結することについて理解した。

3. 最終報告書

JICAは今次調査にて確認された事項を基に最終報告書を作成し、2010年4月末までにマリ国側に送付する予定である。

4. プロジェクト情報に係る秘密保持

(1) 施設・機材の詳細仕様について

双方はプロジェクトに係る詳細図面及び施設・機材の使用の他、関連する技術情報は、本プロジェクトに関する全ての契約が締結されるまでは関係機関以外には開示しないことを確認した。

(2) 概算事業費の秘密保持について

調査団は、別添1のとおり本プロジェクトに係る日本側負担分の概算事業費を説明するとともに、同概算事業費は最終のものではなく、変更される可能性があることを説明し、マリ国側は同説明を理解した。

5. その他の関連事項

(1) 市場の運営維持管理計画

マリ国側は、市場の運営維持管理計画のために、運営機関を設立することを説明した。また、マリ国側から、運営組織図の中に受付課が追加されたことの説明があり、2010年3月末までに同組織の詳細と設立スケジュールをJICAセネガル事務所へ報告することを確約した。調査団は、市場管理者及び製氷施設管理者を遅くとも着工後5ヶ月以内に決定することを求め、マリ国側は同要求を了解した。

また、マリ国側は、以下の措置を取ることを確約した。

- 本計画施設の運営に係る財政的支援（特に施設運営立ち上げ時及び施設運営が赤字になった場合）
- 製氷・冷蔵施設の更新費用（メンテナンス費用を含む）として、氷販売代金の最低10%の特別口座への積立

(2) 基礎インフラ工事

マリ国側は、本計画実施のために必要な基礎インフラ工事について、既にサイト周囲の塀（外壁）及び入口ゲートの工事が行われ、2010年3月末までに完了予定であることを調査団に説明した。調査団は以下の工事についてもマリ国側に対し責任をもって実施することを求めた。

- 計画サイト内の道路（建設工事完了後直ちに）
- 計画サイトまでの水道、電気、通信設備の整備（2010年12月末まで）

マリ国側は基礎インフラ整備等に係る経費として3億FCFAを確保済みであることを説明し、同要求を了解した。

(3) 計画実施のための許認可について

マリ国側は、本計画実施のために必要な都市計画省による建築許可及びバマコ空港による開発許可を本計画の入札公示前までに取得しJICAセネガル事務所

報告することを確約した。

(4) 環境影響評価について

マリ国側は、同国法規則に則り、本計画実施に必要な環境影響評価の承認許可取得の手続きが進められていることを調査団に説明し、2010年3月末までに同結果をJICAセネガル事務所に報告することを確約した。

また、マリ国側は、別添の「環境チェックリスト」及び「モニタリングシート」に従い、想定される自然環境及び社会的影響への対応及びモニタリングの実施を確約した。

(5) 卸売人の移転計画

マリ国側は、本計画により移転を予定しているメディナコーラ市場及びBCEAO市場の卸売人の移転計画に関し、これまでに既に卸売人関係者と複数回にわたり協議を重ねていることを調査団に説明した。マリ国側は、移転に係る具体的な実施手順とスケジュールについては、本計画の入札公示前までにJICAセネガル事務所に報告することを確約した。

(6) 技術支援

マリ国側は、計画施設の立ち上げ支援、新規流通形態（システム）の定着のために、改めて技術支援（ソフトコンポーネント、専門家派遣）を要請した。本計画がマリ国にとって初の魚市場建設であることに鑑み、双方は円滑な運営施設の立ち上げ及び、新しい流通形態の定着のための具体的な措置を今後検討する必要性を確認した。

(7) 本計画の付帯施設

マリ国側は調査団に、会議室、キャンティーン等を2010年中に建設する予定であることを説明した。調査団は、同施設を建設する場合、本計画工事の支障のない場所に建設することを求めた。マリ国側はこれを了承し、2010年4月末までにJICAに同施設の配置図を提出することを約束した。

別添1：プロジェクトの概算事業費

2：日本の無償資金協力制度

3：環境チェックリスト

4：モニタリングフォーム

プロジェクトの概算事業費

日本の無償資金協力により負担される本計画の概算事業費は約 10.36 億円である。この概算事業費は予定であり、承認のために日本国政府によりさらに検討される。

(1) 日本側負担経費

概算総事業費 約 10.36 億円 (52.32 億 FCFA)

事業区分	合計 (億円)
1. 建設費	8.89
1) 直接工事費	7.44
2) 現場経費	0.82
3) 共通仮設費	0.63
2. 機材費	0.51
3. 設計監理費	0.96
内、ソフトコンポーネント	(0.05)
合計	10.36

(2) マリ国側負担経費 397 百万 FCFA (約 7,900 万円)

1. 外壁 (守衛室・門扉含む)	203,000,000 FCFA
2. 電気引き込み	8,000,000 FCFA
3. 給水管敷設	33,000,000 FCFA
4. 電話引き込み	20,000,000 FCFA
5. アクセス道路の舗装	15,000,000 FCFA
6. サイト内の構内道路	33,000,000 FCFA
7. ゴミ箱、掃除用具、事務機器・家具などの購入費	20,000,000 FCFA
8. 施設立ち上げ時の運転資金	60,000,000 FCFA
9. 口座開設及び支払い手数料	5,200,000 FCFA

(3) 積算条件

1. 積算時点	平成 21 年 3 月末
2. 為替交換レート	1.00US\$=97.54 円
	1.00FCFA=0.19880 円

日本の無償資金協力

無償資金協力とは被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で、被援助国が自国の経済・社会の発展のために役立つ施設、資機材及び役務（技術あるいは輸送等）を調達するのに必要な資金を、我が国の関係法令に従って以下のような原則により贈与するものである。日本国政府が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

2-1 日本の無償資金協力のスキーム

2-1-1 無償資金協力実施の手順

我が国の無償資金協力は次のような手順により行われる。

- ・ 協力準備調査 JICAにより実施
- ・ 審査及び承認 日本国政府及びJICAによる審査、閣議による承認
- ・ 実施の決定 日本国政府と被援助国間の口上書交換
- ・ 贈与契約 JICAと被援助国間の契約締結
- ・ 実施 贈与契約に基づくプロジェクトの実施

2-1-2 調査の位置づけ

(1) 調査の内容

JICAが実施する協力準備調査の目的は、JICA及び日本国政府が無償資金協力の審査を行う際に必要な基礎的資料（判断材料）を提供することであり、その内容は以下のとおりである。

- － プロジェクトの背景、目的、効果並びに実施に必要な被援助国側関係機関の能力の確認
- － 無償資金協力実施の妥当性について技術面、財政面、社会・経済面での検証
- － プロジェクトの基本構想について双方で確認
- － プロジェクトの概略設計策定
- － 概略事業費の積算

なお、要請された内容が全てそのまま協力の対象となるのではなく、我が国の無償資金協力のスキーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償として実施するに当たって、JICAは被援助国側の自助努力を求め

る立場から被援助国にも必要な措置を求めており、最終的には被援助国政府の関係する機関全てとの確認をミニッツにより行う。

(2) コンサルタントの選定

調査の実施に際して JICA は登録業者の中からプロポーザル方式によりコンサルタントを選定する。

(3) 調査結果

調査報告書は JICA によって検討され、無償資金協力の妥当性が確認された後、JICA は無償資金協力実施に係る審査を日本国政府に提言する。

2-1-3 無償資金協力のスキーム

(1) 交換公文 (E/N) 及び贈与契約 (G/A)

無償資金協力が閣議によって承認の後、交換公文 (E/N) が日本国政府と被援助国政府との間で署名され、引き続き JICA と被援助政府との間で贈与契約 (G/A) が締結される。G/A は支払条件、被援助国の責務、調達条件といった、当該プロジェクトの実施に必要とされる条項を定めるものである。

(2) コンサルタントの選定

技術的一貫性を保つため、協力準備調査を実施したコンサルタントは、E/N 及び G/A の後の当該プロジェクトに引き続き従事するため、JICA によって被援助国へ推薦される。

(3) 調達適格国

無償資金協力の資金は、原則として、日本国又は被援助国の生産物ならびに日本国民又は被援助国民の役務を購入するために使用される。なお、無償資金協力の資金は JICA 及び被援助国政府 (又は政府が指定する当局) が必要と認める場合には第三国 (日本国又は被援助国以外) の生産物の購入又は役務の購入にも使用することが可能である。但し、無償資金協力を実施するに当たって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント、施工業者及び調達業者は「日本国民」に限定される (ここでいう「日本国民」という語は日本国の自然人又はその支配する日本国の法人を意味する)。

(4) 「認証」の必要性

被援助国政府 (又は政府が指定する当局) が行う「日本国民」との契約は「円貨建」で締結され、かつ、JICA による「認証」を必要とする。「認証」は贈与財源が日本国民の税金であることによる。

(5) 被援助国に求められる措置

無償資金協力が実施されるに際して被援助国政府は別紙のような措置等が求められる。

(6) 「適正使用」

無償資金協力により建設される施設及び購入される機材が、適正かつ効果的に維持され、使用されること、並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、無償資金協力によって負担される経費を除き必要な維持・管理費全ての経費を負担すること。

(7) 「輸出及び再輸出」

無償資金協力により購入される生産物は被援助国より輸出あるいは再輸出されてはならない。

(8) 銀行取極 (B/A)

- a) 被援助国政府（又は指定された当局）は日本国内の銀行に被援助国政府名義の口座を開設する必要がある。JICAは認証された契約に基づいて被援助国政府又は政府が指定する当局が負う債務の弁済に充てるための資金を右勘定に「日本円」で支払うことにより無償資金協力を実施する。
- b) JICAによる支払いは被援助国政府又は政府が指定する当局が発行する「支払授權書 (A/P)」に基づいて「銀行」が支払請求書をJICAに提出した時に行われる。

(9) 支払授權書 (A/P)

被援助国政府は、銀行取極を締結した銀行に対し、支払授權書の通知手数料及び支払い手数料を負担しなければならない。

(10) 社会環境配慮

被援助国政府は当該プロジェクトに対して社会環境配慮を確保しなければならない。また、被援助国の環境規制及び「JICA社会環境配慮ガイドライン」に従わなければならない。

2-2 無償資金協力の手順

以下に無償資金協力手順フロー及び実施項目を示す。

段 落	作業の流れ	相手国政府	日本国政府	JICA	コンサルタント	調達業者	その他
		申請	<p>(T/R : Terms of Reference)</p> <p>要 請</p> <p>↓</p> <p>スクリーニング → T/R 審査 → プロジェクト 確認調査*</p>				
プロジェクト形成準備	準備調査	<p>事前調査*</p> <p>↓</p> <p>現地調査、国内作業、報告書作成</p> <p>↓</p> <p>概略設計 → プロポーザル方式によるコンサルタント選定 → 現地調査・国内作業・報告書作成</p> <p>↓</p> <p>概略設計概要説明 → 最終報告書</p> <p>*必要に応じ</p>					
		<p>プロジェクト審査</p> <p>↓</p> <p>関係省庁会議</p> <p>↓</p> <p>交換公文(案)の提示</p> <p>↓</p> <p>閣議決定</p>					
プロジェクトの実施	<p>交換公文と贈与契約署名</p> <p>↓</p> <p>銀行取極め</p> <p>↓</p> <p>コンサルタント契約 → 認 証 → A/P 発行</p> <p>↓</p> <p>詳細設計・入札図書 → 相手国承認 → 入札準備</p> <p>↓</p> <p>入札・評価</p> <p>↓</p> <p>調達/建設契約 → 認 証 → A/P</p> <p>↓</p> <p>建 設 → 相手国による完了証明書 → A/P</p> <p>↓</p> <p>運 営 → 事後評価調査</p> <p>(A/P : 支払い証明)</p>						
	<p>終了時評価 → フォローアップ</p>						

Major Undertakings to be taken by Each Government

No.	Items	Japon	Mali
1	to secure a lot of land necessary for the implementation of the Project and to clear the site;		●
2	To construct the following facilities		
	1) The building	●	
	2) The gates and fences in and around the site		●
	3) The parking lot	●	
	4) The road within the site	●	●
	5) The road outside the site		●
3	To provide facilities for distribution of electricity, water supply and drainage and other incidental facilities necessary for the implementation of the Project outside the site		
	1) Electricity		
	a. The distributing power line to the site		●
	b. The drop wiring and internal wiring within the site	●	
	c. The main circuit breaker and transformer	●	
	2) Water Supply		
	a. The city water distribution main to the site		●
	b. The supply system within the site (receiving and elevated tanks)	●	
	3) Drainage		
	a. The city drainage main (for storm sewer and others to the site)		●
	b. The drainage system (for toilet sewer, common waste, storm drainage and others) within the site	●	
	4) Gas Supply		
	a. The city gas main to the site		●
	b. The gas supply system within the site	●	
	5) Telephone System		
	a. The telephone trunk line to the main distribution frame/panel (MDF) of the building		●
	b. The MDF and the extension after the frame/panel	●	
	6) Furniture and Equipment		
	a. General furniture		●
	b. Project equipment	●	
4	To ensure prompt customs clearance of the products and to assist internal transportation of the products in the recipient country		
	1) Marine (Air) transportation of the Products from Japan to the recipient country	●	
	2) Tax exemption and custom clearance of the Products at the port of disembarkation		●
	3) Internal transportation from the port of disembarkation to the project site	(●)	(●)
5	To ensure that customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the recipient country with respect to the purchase of the products and the services be exempted		●
6	To accord Japanese nationals whose services may be required in connection with the supply of the products and the services such facilities as may be necessary for their entry into the recipient country and stay therein for the performance of their work		●
7	To ensure that the Facilities be maintained and used properly and effectively for the implementation of the Project :		●
8	To bear all the expenses, other than those covered by the Grant, necessary for the implementation of the Project		●
9	To bear the following commissions paid to the Japanese bank for banking services based upon the B/A		
	1) Advising commission of A/P		●
	2) Payment commission		●
10	To give due environmental and social consideration in the implementation of the Project.		●

(B/A : Banking Arrangement, A/P : Authorization to pay)

資料6. 環境チェックリスト (マリ国バマコ中央魚市場建設計画)

分類	環境項目	主なチェック事項	環境配慮確認結果
1 許認可・ 説明	(1)EIAおよび環境 許認可	① 環境影響評価報告書 (EIAレポート)等は作成済みか。 ② EIAレポート等は当該国政府により承認されているか。 ③ EIAレポート等の承認は無条件か。付帯条件がある場合は、その条件は満たされるか。 ④ 上記以外に、必要な場合には現地の所管官庁からの環境に関する許認可は取得済みか。	① 2009年2月の現地調査時点でEIAレポートは、公聴会の審査を経て、関係省庁の代表者からなる環境審査委員会の審査を完了した。その後の手続きとしては、報告書を取りまとめ所轄官庁に報告書を提出し、環境大臣から環境許可が発給されたこととなる。 ② 未了である。既に環境影響評価報告書を提出済みであり、認可待ちである。 ③ 特になし。 ④ 特になし。
	(2)地域住民への 説明	① プロジェクトの内容および影響について、情報公開を含めて地域住民に適切な説明を行い、理解を得るか。 ② 住民および所管官庁からのコメントに対して適切に対応されるか。	① 行われている。 ② 上記のとおり、EIAの一環の調査などにより理解を得ている。
2 汚 染 対 策	(1)大気質	① 船舶・車輛・付帯設備等から排出される硫黄酸化物 (SOx)、窒素酸化物 (NOx)、煤塵等の大気汚染物質は、当該国の排出基準、環境基準を満足するか。 ② 関連施設からの一般排水は、当該国の排出基準、環境基準を満足するか。 ③ 船舶・付帯設備等 (ドック等)からの排水は、当該国の排出基準、環境基準を満足するか。 ④ 油、有害物質等が周辺水域に流出・排出しない対策がなされるか。 ⑤ 水際線の変更、既存水面の消滅、新規水面の創出等によって、流況変化・海水交換率の低下等 (海水循環が悪くなる) が発生し、水温・水質の変化を引き起こさないか。	① 「大気汚染の管理に関する政令」が該当するが、具体的な基準はなし。 ② 「下水と汚水の管理に関する政令」が該当する法律であるが、具体的な基準はない。 ③ 付帯設備からの排水はない。 ④ オイルトラップ、グリーストラップ等の設置により、場外に排出されない対策が施されている。工事期間中は、建機等から漏れるおそれのなる油脂類については、監視体制を構築する。 ⑤ プロジェクトサイトは内陸部に位置しており、このような懸念はない。
	(2)水質	① 船舶、関連施設からの廃棄物は当該国の基準に従って適切に処理・処分されるか。 ② 渡漁土・沖積土の投棄が周辺水域に影響を及ぼすことがないよう、当該国の基準に従って適切に処理・処分されるか。 ③ 有害物質が周辺水域に排出・投棄されないよう対策がなされるか。	① 「固形廃棄物の管理に関する政令」が該当する法律である。鮮魚及び一般の廃棄物はバマコ市のゴミ収集、ディーゼル機関や製氷機の圧縮機等の潤滑油や排冷媒は専門業者に回収を依頼する。 ② 発生土に関しては、締固めあるいは土嚢設置等により適切な方法で場内処理する。 ③ ①及び②に示すとおり対策が講じられている。
	(3)廃棄物	① 騒音・振動は当該国の基準を満足するか。	① 「騒音公害の管理に関する政令」が該当する法律であるが、具体的な基準はない。
	(4)騒音・振動	① 悪臭源はないか。悪臭防止の対策は取られるか。	① 悪臭に関しては、鮮魚の腐敗臭等が想定されるが、清掃・消毒を確実に行うことにより対応する。
	(5)悪臭	① 船舶及び関連施設からの有害物質等の排出・投棄によって底質を汚染しないよう対策がなされるか。	① プロジェクトサイトは内陸にあり、該当しない。
	(6)底質		
3 自然 環 境	(1)保護区	① サイトは当該国の法律・国際条約等に定められた保護区内に立地していないか。プロジェクトが保護区に影響を与えないか。	① プロジェクトサイトは空港整備特別地域内にあり、該当しない。
	(2)生態系	① サイトは原生林、熟帯の自然林、生態学的に重要な生息地 (珊瑚礁、マングローブ溼地、干潟等) を含まないか。 ② サイトは当該国の法律・国際条約等で保護が必要とされる貴重種の生息地を含まないか。 ③ 生態系への重大な影響が懸念される場合、生態系への影響を減らす対策はなされるか。 ④ 水生生物に悪影響を及ぼす恐れはないか。影響がある場合、対策はなされるか。 ⑤ 沿岸域の植生、野生動物に悪影響を及ぼす恐れはないか。影響がある場合、対策はなされるか。	① プロジェクトサイト内には該当するものはない。 ② プロジェクトサイト内には該当するものはない。 ③ プロジェクトサイト内には該当するものはない。 ④ プロジェクトサイト内には該当するものはない。 ⑤ プロジェクトサイト内には該当するものはない。
	(3)水 象	① 構造物の設置による水系の変化は生じないか。流況、波浪、潮流等に悪影響を及ぼさないか。	① プロジェクトサイト内には該当するものはない。
	(4)地形・地質	① 構造物の設置による計画地周辺の地形・地質の大規模な変化や自然海岸の消失は生じないか。	① プロジェクトサイト内には該当するものはない。
4 社 会 環 境	(1)住民移転	① プロジェクトの実施に伴い非自発的住民移転は生じないか。生じる場合は、移転による影響を最小限とする努力がなされるか。 ② 移転する住民に対し、移転前に移転・補償に関する適切な説明が行われるか。 ③ 住民移転のための調査がなされ、正当な補償、移転後の生活基盤の回復を含む移転計画が立てられるか。 ④ 移転住民のうち特に女性、子供、老人、貧困層、少数民族、先住民族等の社会的弱者に適切な配慮がなされた計画か。 ⑤ 移転住民について移転前の合意は得られるか。 ⑥ 住民移転を適切に実施するための体制は整えられるか。十分な実施能力と予算措置が講じられるか。 ⑦ 移転による影響のモニタリングが計画されるか。	① プロジェクトサイト内には、居住者あるいは土地利用者もおらず該当しない。 ② 同上 ③ 同上 ④ 同上 ⑤ 同上 ⑥ 同上 ⑦ 同上
	(2)生活・生計	① プロジェクトによる住民の生活への悪影響はないか。必要な場合は影響を緩和する配慮が行われるか。 ② プロジェクトにより周辺の土地利用 (漁業、レクリエーション利用を含む) が変化して住民の生計に悪影響を及ぼさないか。 ③ 市場施設が住民の周辺の道路交通に悪影響を及ぼさないか。 ④ 他の地域からの人口流入により病気の発生 (HIV等の感染症を含む) の危険はないか。必要に応じて適切な公衆衛生への配慮が行われるか。	① 住宅地から離れていることから、近隣住民の生計に悪影響は与えない。 ② 住宅地から離れていることから、近隣住民の生計に悪影響は与えない。 ③ 市場利用交通量も少なく幹線への悪影響は与えない。 ④ 本プロジェクトは市内の水産流通関係者の利用を想定しており、サイト内及び周辺への人口流入等は想定されない。また、施設利用者に対しては、啓蒙活動を行う。
	(3)文化遺産	① プロジェクトにより、考古学的、歴史的、文化的、宗教的に貴重な遺産、史跡等を損なわないか。また、当該国の国内法上定められた措置が考慮されるか。	① 対象となる遺産、史跡等はない。
	(4)景 観	① 特に配慮すべき景観への悪影響はないか。必要な対策は取られるか。	① 空港整備特別地域内であることや、周辺に景観保全地域に該当する地域もないことから、景観に対して法面から考慮する必要はない。また、本プロジェクトにおいても、周辺の景観を乱すようなデザイン、材料等は採用しない。
	(5)少数民族、先 住民族	① 当該国の少数民族、先住民族の権利に関する法律が守られるか。 ② 少数民族、先住民族の文化、生活様式への影響を軽減する配慮がなされるか。	① 該当するような法律は制定されていないが、多様な人種が活動する首都での魚市場案件であるため、悪影響はない。 ② 生活様式への影響はない。

分類	環境項目	主なチェック事項	環境配慮確認結果
5 その他	(1)工事中の影響	① 工事中の汚染（騒音、振動、濁水、粉塵、排ガス、廃棄物等）に対して緩和策が用意されるか。 ② 工事により自然環境（生態系）に悪影響を及ぼさないか。また、影響に対する緩和策が用意されるか。 ③ 工事により社会環境に悪影響を及ぼさないか。また、影響に対する緩和策が用意されるか。 ④ 必要に応じ、作業員等のプロジェクト関係者に対して安全教育（交通安全・公衆衛生等）を行うか。	① 「2汚染対策」の項を参照。 ② 「3自然環境」の項を参照。 ③ 「4社会環境」の項を参照。 ④ 作業員等に対して、施工管理者が定期的に安全教育を実施する。
	(2)モニタリング	① 上記の環境項目のうち、影響が考えられる項目に対して、事業者のモニタリングが計画・実施されるか。 ② 当該計画の項目、方法、頻度等は適切なものと判断されるか。 ③ 事業者のモニタリング体制（組織、人員、機材、予算等とそれらの継続性）は確立されるか。 ④ 事業者から所管官庁等への報告の方法、頻度等は規定されているか。	① 工事中の水質管理、廃棄物の処理等の汚染対策に関しては、事業者（パマコ市場及FDNACP）がモニタリングする。施設供用段階では、市場職員が関連設備の維持管理、モニタリングを行う。 ② DNACPがモニタリングを行うことから適切である。 ③ 畜産水産省直轄組織であり、人員や設備機材の面でも問題ない。 ④ 月1回と規定されている。
6 留意点	環境チェックリスト使用上の注意	① 埋立地造成、港湾の掘込み等による地下水系への影響（水位低下、塩化）や、地下水利用による地盤沈下等の影響についても必要に応じて検討され所要の措置が講じられる必要がある。 ② 必要な場合には、越境または地球規模の環境問題への影響も確認する。（廃棄物の越境、酸性雨、オゾン層破壊、地球温暖化の問題に係る要素が考えられる場合等）	① 飲料水および製氷用水は地下水を利用する計画ではないため、影響はない。 ② 非常用発電機の運転時間を短縮し、二酸化炭素排出量の軽減に努力する。冷媒については、オゾン層への影響のない新冷媒R-404Aを採用している。

環境影響評価法に基づく環境影響評価書作成に伴うモニタリング計画

モニタリング計画の実施状況

モニタリング項目	当該期間中のモニタリング結果概要	期間	頻度

1) 大気質

項目	単位	測定値 (平均値)	測定値 (最大値)	現地基準	本基準	参考にした基準	対策	頻度	測定方法
SO ₂ (硫黄酸化物)	ug/Nm ³						工事中の作業員のマスク着用、土砂の飛散を防ぐ対策を行う。	工事中	目視
NO _x (窒素酸化物)	ug/Nm ³								
CO(一酸化炭素)	ug/Nm ³								

2) 水質

モニタリング項目	当該期間中のモニタリング結果概要	期間	頻度
排水処理槽からの処理水のBOD		工事後	月1回

3) 廃棄物

モニタリング項目	当該期間中のモニタリング結果概要	期間	頻度
ゴミの処理状況		工事中・工事後	工事中(月1回)、工事後(月1回)

4) 騒音

項目	単位	測定値 (平均値)	測定値 (最大値)	現地基準	本基準	参考にした基準	対策	頻度	測定方法
騒音レベル	dB(A)						砕氷機を使用する作業員は、耳栓などを着用する。	毎日	目視

3) 社会環境

1) 生活系

モニタリング項目	当該期間中のモニタリング結果概要	期間	頻度
トイレ、ゴミ箱等の設置と維持管理状態		工事中	毎日

4) 社会環境

1) 生活・生計

モニタリング項目	当該期間中のモニタリング結果概要	期間	頻度

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION NATIONALE
DE LA PÊCHE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

Compte rendu de la 2^e réunion avec les parties prenantes du projet de construction du marché central au poisson de Bamako

Le vendredi 27 février 2009, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Nationale de la Pêche, à partir de 10h 00, la 2^e réunion de la mission d'études japonaise avec les parties prenantes du Projet de construction du marché central au poisson de Bamako, sous la présidence de Mr Madi Maténé KEITA Directeur National Adjoint de la Pêche.

Outre la mission Japonaise conduite par Mr TSUCHIYA Masami chef consultant plan de gestion et de maintenance des installations accompagné de son interprète Mlle Okada Yuka, et de Mr. IWASAK WATARU architecte, et de Sato Masashi consultant /étude de distribution des produits halieutiques et considération socio environnementales, les participants à cette réunion sont les mareyeuses des huit marchés du District de Bamako, les unités de fabriques de glace, les représentants des organisation professionnels de pêche et de la Direction Nationale de la Pêche (cf. liste de présence en annexe).

I. Ouvertures des travaux :

A l'ouverture de la séance, le Directeur National adjoint de la Pêche a rappelé que cette réunion avait été annoncée lors de la première rencontre qui s'est tenue le 6 février 2009. Il a ensuite remercié les parties prenantes d'avoir répondu à l'invitation de la DNP. Après cette introduction, il a donné la parole au chef de la mission Mr TSUCHIYA Masami, tout en précisant que les participants auront l'opportunité de faire part de leurs préoccupations par rapport aux résultats des études.

II. Présentation du contenu du projet ayant fait l'objet d'accord entre les 2 parties (Maliennne et japonaise)

Mr TSUCHIYA s'est félicité de la bonne coopération des mareyeuses, des organisations professionnelles, des représentants des fabriques de glace et de la Direction Nationale de la Pêche pendant les enquêtes et recueils de données relatifs aux études préliminaires au projet. Il a précisé que, c'est grâce à cette coopération, que le procès verbal des discussions sur l'étude préparatoire pour le projet de construction d'un marché central au poisson à Bamako a été signé le 25 février 2009 par les deux parties (Maliennne et Japonaise)

Il a ensuite rappelé que l'objectif du projet est d'améliorer la distribution du poisson frais à Bamako et de soutenir la vente en gros du poisson frais. Mr TSUCHIYA a

expliqué le contenu de la requête du gouvernement Malien et donné les éléments d'information relatifs au contenu concret du projet comme suit :

- Zone de vente en gros : qui comptera 60 stands de 3m sur 4m. Chaque stand comprendra 4 palettes de 1 m sur 1,20 m chacune et un équipement en bâches pour la vente en gros est prévu.
- Zone de transport et de déchargement
- Zone de traitement du poisson frais
- Installation de chambre froide : TSUCHIYA a Précisé que la chambre froide sera conçue en étagères. La température sera de l'ordre de 0°C, elle pourra permettre de stocker le poisson en période d'abondance.
- Installation de fabrique de glace et de stockage de glace.
- Bureaux de l'organe de gestion du marché ;
- Toilettes publiques ;
- Installations d'évacuation des eaux usées ;
- Equipements pour le marché ;
 - o Caisses isothermes : Chaque caisse aura un volume de 0,5 m³ et une capacité de stockage de 350 kg à 400 kg sans glace ;
 - o table de travail pour le traitement du poisson et aspirateur industriel
- Equipement d'inspection sanitaire des produits halieutiques ;
- Outils pour la maintenance des installations frigorifiques ;
- Composante formation : Mr Tsuchiya a expliqué que la composante formation est une demande supplémentaire de la partie Malienne, qui a retenu l'attention de la mission d'études et qui sera soumis au gouvernement japonais. Il a précisé que la zone de séchage et la chambre de congélation ont par contre été supprimées de la requête.

Mr Tsuchiya a précisé que le marché sera couvert d'un toit

III. Interventions des participants

Les participants se sont réjouis de constater qu'il n'y a des chances réelles de concrétisation du projet qui n'était qu'un rêve pour eux jusqu'ici. Ils ont salué la mission japonaise et souhaité :

- l'augmentation du nombre de stands de vente à 100 stands ou au moins à 70 stands compte tenu du nombre des grossistes des huit marchés qui souhaiteraient obtenir une place au niveau du marché et en tenant compte du cas du marché de la BCEAO dont les grossistes sont dans une situation précaire ;
- la réalisation d'une salle de réunion à l'intérieur du marché ;
- la construction d'un centre de formation pour les mareyeuses ;
- l'augmentation des dimensions des stands ;
- obtenir des détails sur le contenu réel du projet ;
- Construire et équiper le marché en prenant référence sur les projets similaires déjà réalisés dans d'autres pays en termes d'architectures et d'équipements et de ne pas se référer sur les conditions des marchés au poisson de Bamako très exigus ;

A toutes les questions posées, Mr Tsuchiya a donné des apaisements face aux intervenants. Il a dit entre autres qu'il ne peut pas promettre une augmentation du nombre de stands ni de leurs dimensions. Il a dit que c'était possible d'examiner une augmentation du nombre de stands si on procédait à une réduction des dimensions. Cela n'a pas été approuvé par les parties prenantes. Il a ensuite précisé que la partie japonaise ne peut pas prendre toutes les sollicitations en charge dans le cadre de ce projet puisque le budget a été arrêté et qu'il faudra peut être voir avec la partie malienne si c'était possible de prendre en charge le centre de formation ou la salle de prière comme demandé par les intervenants. Mr TSUCHIYA a par contre précisé que la réalisation d'une salle de réunion est bien prévue dans le projet.

Avant de lever la séance le président a remercié les uns et les autres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levé à 11 h 44

Bamako, le 27 février 2009

Le Président de séance



Madi Maténé KEITA

Le Secrétaire de séance



Ousmane Amadou DIALLO

Liste de Présence

Nom et prénom		Structures	Contact
1.	Zara Maïga	Marché badalabougou	75-08-35-03
2.	Maïmouna Koumaré	Marché badalabougou	79-41-67-05
3.	Bazouma Koumaré	Comission Nationale	76-44-52-82
4.	Sidi Ibrahim Tikambo	Commission National	76-31-83-70
5.	Kadiatou Camara	BCEAO	76-31-32-13
6.	Abdoulaye Kontao	Président Commission	76-05-50-70
7.	Wawa Foré	BCEAO	79-66-88-15
8.	Mme Tikambo Fatoumata Diarra	Présidente marché BCEAO Commission Nationale	66-71-92-47
9.	Mariam Keïta	BCEAO	76-18-57-53
10.	Fadiam Traoré	DRP.D	75-07-01-53
11.	Boureima Traoré	DRP.D	66-76-22-86
12.	Masashi Sato	OAFIC/JICA	75-26-03-60
13.	WATARU IWASAK	OAFIC/JICA	
14.	Madi Maténé Keïta	Direction Nationale de la Pêche	66-72-63-07
15.	Mme Coulibaly Kani Diarra	Djikoroni Para	73-42-40-24
16.	Hamadoun Sow	Gérant SOBAM N'DIAM-SA	76-16-86-85
17.	Mme Traoré Fanta Diallo	Marché Dossolo	66-85-46-73
18.	Mme Coulibaly Salimata	Marché Dossolo	66-71-46-98
19.	Ousmane Diallo	Direction Nationale de la Pêche	66-79-19-65
20.	Tsuchiya Masami	Chef Consultant	
21.	Mlle Okada Yuka	Interprète Japonais –Français	

第二回バマコ中央魚市場建設計画ステークホルダー会議議事録

2009年2月27日金曜日10時より水産局会議室にて、水産局副局長 マディ・マテネ・ケイタ (Madi Maténé KEITA) 氏の議事進行で日本調査団の第二回バマコ中央魚市場建設計画ステークホルダー会議が開催された。

日本調査団は業務主任・運営維持管理計画を担当する土屋政美氏が主導し、通訳者岡田有加氏、建築士岩崎渉氏、水産物流通と環境社会配慮を担当する佐藤正志氏を伴い、本会議参加者は、バマコ区市場 8 箇所の流通関係者、製氷業者、水産関連職業団体代表者および、水産局代表者である (参加者リスト添付)。

開会

はじめに、水産局副局長は、本会議は2009年2月6日に開かれた第一回会議のときに知らせた会議であることを思い出させ、参加者の出席に感謝を示した。続いて、今回の調査結果に対する意見を発する機会であることを示し、業務主任である土屋政美氏を紹介した。

二国間協定プロジェクト内容の説明

土屋政美氏は仲買人、製氷業者、水産関連職業団体および、水産局のプロジェクトの準備調査に関連する情報の収集や調査に対する善意の協力の謝意を表した。この協力のおかげでマリ国と日本国との間でバマコ中央魚市場建設計画の準備調査における協議は、2009年2月25日に署名されたことを明確にした。

続いて、本計画はバマコ市における鮮魚の流通改善と鮮魚の卸売を支援することを目的であることを念押しした。土屋氏はマリ政府の要請書の内容を説明し、本計画の具体的内容に関することを次に示した。

- ・ 卸売区画：卸売用として3m×4mの60陳列区画で、それぞれ1m×1.2mのパレットを4つと鮮魚を置くためのシートを被せる
- ・ 荷下ろし作業区画
- ・ 鮮魚処理区画 (ウロコ取りとフィレ加工)
- ・ 保冷施設の設置：土屋氏は保冷方法について、魚箱を棚に載せて保冷と考えていることを示し、冷蔵施設の温度は0℃領域で一定期間鮮魚を保存できる。
- ・ 製氷機と貯氷室の設置
- ・ 市場管理機関の事務所
- ・ 公衆トイレ
- ・ 汚水排水施設の設置
- ・ 市場用の機材設備；
 - 保冷箱：0.5 m³の容量で氷なしで鮮魚 350～400kg の貯蔵能力を持つ
 - 魚処理用の作業台と産業用掃除機

- ・ 水産物の衛生検査用機材
- ・ 設置製氷機の維持管理用機材
- ・ ソフトコンポーネント:土屋氏はソフトコンポーネントが調査ミッションで注目され
マリ国側の追加要求で日本政府に委ねられることを説明し、一方で日干し区画と冷凍
施設は要請から削除されたことを明確にした。
土屋氏は市場が屋根で覆われることを明確にした。

参加者からの発言内容

参加者は今日までの彼らの夢であった計画の具体化の現実的機会であることを確認し喜んだ。彼らは日本調査団に挨拶し次のことを願った：

- ・ 脆弱な状況下にある BCEAO の仲買人の場合を考えかつ、1 つに集約することを願う
8 市場の仲買人数に相当する最低 70 から 100 の陳列台への増加。
- ・ 市場内における会議室の実現化
- ・ 仲買人のための研修センターの建設
- ・ 陳列台の大きさの拡大
- ・ 計画の現実的内容に関する詳細の入手
- ・ とても狭いバマコの魚市場の状況に関係のない、他国で実現されている市場設備計画
のような市場の建設と設備化

すべての質問に対し、土屋氏は発言者に対してなだめの言葉を与えた。陳列台の数やその大きさの増大を約束はできない。陳列台の大きさの縮小による陳列台の数の増大は検討する可能性があるが、これらは受入れ側にとって賛同できない。また、このプロジェクトでは予算が限られており日本側はすべての要求を取ることはできない。発言者による要求された研修センターやお祈り場などはマリ国側と可能性があるか検討できるかもしれない。また、会議室に関しては、事務所内に小規模ではあるがプロジェクトで考慮されている。閉会前に、議長は参加者全員へ謝意を示した。

議事日程をすべて終え、本会議は 11 時 44 分に閉会した。

議長

署名

Madi Maténé KEITA

於：バマコ 2009 年 2 月 27 日

書記

署名

Ousmane A.DIALLO

参加者リスト

No.	氏名	所属	連絡先
01	Zara Maiga	バダラブグ市場	
02	Maimouna Koumaré	バダラブグ市場	
03	Bazouma Koumaré	国内漁業委員会(CNP)	
04	Sidi Ibrahim Tikambo	国内漁業委員会(CNP)	
05	Kadiatou Camara	BCEAO 市場	
06	Abdoulaye Kontao	国内漁業委員会(CNP) 代表	
07	Wawa Foré	BCEAO 市場	
08	Mme TikamboFatoumata Diarra	BCEAO 市場 代表	
09	Mariam Keita	BCEAO 市場	
10	Fadiam Traoré	バマコ区地方局(DRP)	
11	Boureima Traoré	バマコ区地方局(DRP)	
12	Masashi Sato	OAFIC	
13	Wataru Iwasaki	OAFIC	
14	Madi Maténé Keita	水産局(DNP)	
15	Mme coulibaly Kani Diarra	ジコロニ・パラ市場	
16	Hamadoun Sow	SOBAM N'DIAM 社	
17	Mme Traoré Fanta Diallo	ドソロ市場	
18	Mme Coulibaly Salimata	ドソロ市場	
19	Ousmane Diallo	水産局(DNP)	
20	Tsuchiya Masami	調査団	
21	Mlle Okada Yuka	通訳	

Compte rendu de la réunion

L'an deux mille dix et dix neuf février s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Administrative et Financière du Ministère de l'Agriculture sise Route de Koulouba, la réunion d'explication du rapport abrégé de l'étude de concept de base du projet de construction du marché central à poisson de Bamako sous la présidence de Docteur Héry Coulibaly, Directeur National de la Pêche (DNP).

Elle a regroupé l'équipe des consultants le Chef du Bureau de la JICA à Dakar, Mr Shinji UMEMOTO, l'équipe de Consultants, les Chefs de Divisions de la DNP, la Mairie de la Commune VI, les structures, organisations et organismes nationaux impliqués, les représentants des marchés à poisson de Bamako et les organisations professionnelles.

La liste des participants est jointe en annexe.

En introduisant la réunion, Dr Héry Coulibaly a tout d'abord remercié tous ceux qui ont fait le déplacement et inviter les uns et les autres à faire les observations et propositions d'amélioration.

Monsieur Shinji UMEMOTO, Chef du Bureau de la JICA à Dakar a remercié les participants en répétant l'importance du marché qui un le premier investissement du genre du Japon au Mali amis aussi la première expérience du Mali en termes de marché à poisson. Il a souhaité que la réunion soit une occasion de bonnes discussions pouvant permettre de réunion les conditions de réalisation et de gestion de l'infrastructure.

1. Présentation du rapport :

Mr Tsuchiya Chef de l'équipe des consultants a fait l'économie du rapport abrégé. Il a présenté successivement :

- le site du projet ;
- le plan de construction ;
- les infrastructures (à la charge du Japon et à la charge du Mali) et leurs capacités : zone de vente en gros, zone de traitement, atelier de transformation, fabrique de glace et stockage de glace, caisses isothermes, chambre froide, locaux administratifs, toilettes publiques, château d'eau, les installations de traitement des eaux usées
- les matériels et équipements individuels et collectifs (à la charge du Japon et à la charge du Mali) et leurs capacités : caisses à poisson, bascules, palettes, chariots, brise glace, nettoyeur a haute pression, équipements d'inspection sanitaire des produits halieutiques, matériel de maintenance des installations frigorifiques
- le mode de fonctionnement ;
- la capacité d'accueil du site et la structure des grossistes;
- les activités réalisées et celles à venir ;
- l'alimentation en eau et en électricité ;
- le branchement aux réseaux eau, électricité et téléphone.

Le Directeur National de Pêche a apporté les précisions sur les investissements à la charge du Mali, l'état d'exécution du BSI 2009 et les projets de textes de création de l'Agence de gestion du marché.

2. Questions et propositions d'amélioration :

Les participants qui se sont réjouis de l'état d'avancement du dossier ont posé des questions et fait des suggestions.

Les questions ont porté essentiellement sur :

- la gestion des déchets solides et leur valorisation pour l'alimentation de la volaille et du poisson ;
- la gestion des eaux usées ;
- l'absence de bouche d'incendie ;
- le sort réservé aux autres marchés de Bamako ;
- l'état d'avance des travaux financés sur le Budget Spécial d'Investissement 2009 ;
- le calibrage des infrastructures ;
- l'approvisionnement du marché ;
- les aspects à la charge du Mali ;
- la sécurité des avions etc.

A toutes ces questions des réponses satisfaisantes ont été données.

Le représentant du Maire du District a donné des apaisements en ce qui concerne les autres marchés de Bamako. Il a aussi parlé du projet de construction du marché de Médine avec la réalisation d'infrastructures pour la zone de vente du poisson.

Au titre des suggestions nous notons :

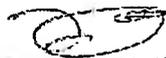
- la prise en compte des installations de traitement des déchets liquides et solides qui seront réalisées dans la zone aéroportuaire ;
- l'amélioration du bâtiment administratif avec la prévision d'une terrasse pour endiguer les coups de soleil.

Le représentant du Directeur Général des Douanes a donné des informations sur la réglementation en matière d'exonération douanière.

Avant de lever la séance, le président a remercié les uns et les autres pour leur participation. Il a particulièrement remercié la partie japonaise pour toute l'attention qu'elle accorde à ce projet signe.

Bamako le 19 février 2010

Le Secrétaire de séance



Ousmane Diallo

Le Président de séance



Dr Héry Coulibaly

Liste des participants de la réunion des parties prenantes

No.	Nom	Nom d'organisation	Abréviation
1	Tiemoko DIAKITE	Direction Nationale de la Pêche	DNP
2	Soumaila DIARRA	Direction Nationale de la Pêche	DNP
3	Amadou DIALLO	Institut Géographique du Mali	IGM
4	Balfatime TOURE	Direction Nationale de Pêche	DNP
5	Hassan Ousmane BA	Direction Nationale des Services Vétérinaires	DNSV
6	Siaka TRAORE	Société des Télécommunications du Mali	SOTELMA
7	Drissa Moussa SIDIBE	Direction Nationale de la Planification du Développement	DNPD/MEF
8	Modibo TRAORE	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat	DNUH/
9	Gaoussou TRAORE	Fédération des Pêcheurs, Pisciculteurs et Exploitants des Produits de la Pêche au Mali	FPEPPM
10	Yacouba TRAORE	Maire du District de Bamako	M-DB
11	Ousmane DIALLO	Direction Nationale de la Pêche	DNP
12	Dr. Boureima TRAORE	Direction Régionale de la Pêche du District de Bamako	DRP-DB
13	Sanaouss DIALLO	Direction Générale des Marchés Publics	DGMP
14	Moussa KIENTA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali	APCAM
15	Sérébara Fatoumata DIALLO	Marché Baco-djicroni	
16	Abdoulaye Kontao	Commission Nationale des Pêcheurs	CNP
17	Amadou B Boré	Direction Générale des Douanes	DGD
18	Mamadou CISSE	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	DNACPN
19	Colonel Bah SAMAKE	Direction Générale de la Protection Civile	DGPC
20	Diakaridia Diakité	Brigade Urbaine de la Protection de l'Environnement Commune VI	BUPE CVI
21	Moussa TRAORE	Agence Nationale de Gestion des Eaux Usées du Mali	ANGESEM
22	Saliou GUINDO	Energie du Mali	EDM
23	Aliou Badara CAMARA	Direction Nationale du Génie Rural	DNGR
24	Bakary TOURE	Direction des Aéroports du Mali	DAM
25	Abou Guissé	Direction Nationale de la Géologie et des Mines	DNGM
26	Alassane Toure dit Sandi	Direction Régionale de la Pêche de Koulikoro	DR P KRO
27	Amadou KONAKE	Direction des Services Urbains de la Voierie et de l'Assainissement	DSUVA
28	Kadidia DIARRA	Direction Nationale des Routes	DNR
29	Diafara Bara	Association des Pêcheurs et Pisciculteurs du Mali	APPM
29	Héry COULIBALY	Direction Nationale de la Pêche	DNP

第三回バマコ中央魚市場建設計画ステークホルダー会議議事録

2010年2月19日、Koulouba 街道に位置する農業省行政・財務局会議室にて、水産局(DNP)局長エリイ・クリバリー氏(Dr. Héry Coulibaly)の議事進行で、バマコ中央魚市場建設計画に関する基本設計概要説明会議が開催された。

同会議には、JICA セネガル事務所次長梅本真司氏、コンサルタントメンバー、水産局職員、6 区区役所、関係組織・団体・機関、バマコ市魚市場代表者、職業団体が参加した。参加者リスト添付。

開会時、クリバリー氏はまず参加者全員に対し当会議へのご足労に謝礼し、また改善点の考察・提案を促した。

JICA セネガル事務所次長梅本真司氏は、日本国において本案件はマリ国におけるこの分野で初めての協力であり、マリ国にとっても初の魚市場の経験となることから、その重要性を繰り返し伝えるとともに、参加者に謝礼した。また、同会議が本件施設の実施・運営について協議する良い機会となるよう願った。

3. 報告書の紹介:

コンサルタント業務主任の土屋氏は、概要報告書を省略し、下記内容を次々に説明した。

- プロジェクトサイト
- 建設配置図
- 設備(日本国負担、マリ国負担)及び規模、卸売場、荷捌場、一次処理室、製氷機・貯氷庫、保冷箱、保冷库、管理事務室、公衆便所、高架水槽、排水処理設備
- 専用・共用機材(日本国負担、マリ国負担)及び各容量・能力: 魚箱、台秤、パレット、台車、砕氷機、高圧洗浄機、水産物衛生検査機材、冷却設備保守機材
- 運営方法
- サイト収容力、卸売人組織
- 現況及び将来の活動
- 給水・給電
- 水・電気・電話の接続

水産局長は、マリ国負担内容、2009年度特別予算の実施状況と、魚市場運営組織(Agency)の創設法案について明らかにした。

4. 質問・改善策の提案

出席者は、本件の進捗状況を喜び、質問・提案した。

主な質問内容は以下の通り：

- 固形廃棄物の管理と、その家禽・魚用飼料としての活用
- 汚水管理
- 消火栓の不在
- その他バマコ市場の行方
- 2009年特別予算から融資される工事進捗状況
- インフラ整備予算
- 市場調達
- マリ国負担内容
- 航行の保安等

質問内容すべてに対して、満足のいく回答を得た。

その他のバマコ市内の市場に関しては、バマコ市役所代表者が不安を取り除き、同氏はまた、魚の販売場として、インフラ工事を伴うメディナ市場の建設計画について話した。

特記した提案事項

- 液体・固形廃棄物の処理設備が空港近隣地域に設置されることへの配慮
- 直射日光の抑制のためのテラス検討を見込んだ管理棟の改善

税関局代表者は、免税規制に関する情報を与えた。

閉会前、議長は各参加者に謝辞を述べ、殊に本件への日本側の配慮に感謝の意を表した。

於バマコ、2010年2
月19日

書記

署名

Ousmane A.DIALLO

議長

署名

Dr Héry Coulibaly

参加者名簿

No.	氏名	所属	略称
1	Tiemoko DIAKITE	畜産・水産省水産局	DNP
2	Soumaila DIARRA	畜産・水産省水産局	DNP
3	Amadou DIALLO	国土地理院	IGM
4	Balfatime TOURE	畜産・水産省水産局	DNP
5	Hassan Ousmane BA	畜産・水産省畜産局	DNSV
6	Siaka TRAORE	通信会社	SOTELMA
7	Drissa Moussa SIDIBE	計画開発局	DNP/MEF
8	Modibo TRAORE	都市住宅局	DNUH/
9	Gaoussou TRAORE	漁民・養殖・漁獲物市場開拓連盟	FPEPPM
10	Yacouba TRAORE	バマコ市役所	M-DB
11	Ousmane DIALLO	畜産・水産省水産局	DNP
12	Dr. Boureima TRAORE	畜産・水産省水産局バマコ支局	DRP-DB
13	Sanaouss DIALLO	公共市場総局	DGMP
14	Moussa KIENTA	常任農業会議所	APCAM
15	Sérébara Fatoumata DIALLO	Baco-djicroni 市場	
16	Abdoulaye Kontao	漁業委員会	CNP
17	Amadou B Boré	税関	DGD
18	Mamadou CISSE	汚染・公害衛生局	DNACPN
19	Colonel Bah SAMAKE	災害対策局	DGPC
20	Diakaridia Diakité	内務安全省バマコ市6区支局	BUPE CVI
21	Moussa TRAORE	下水道局	ANGESEM
22	Saliou GUINDO	マリエネルギー公社	EDM
23	Aliou Badara CAMARA	農業総局	DNGR
24	Bakary TOURE	マリ空港公団	DAM
25	Abou Guissé	鉱山地質局	DNGM
26	Alassane Toure dit Sandi	畜産・水産省水産局クリコロ支局	DR P KRO
27	Amadou KONAKE	環境事業局	DSUVA
28	Kadidia DIARRA	道路局	DNR
29	Diafara Bara	養殖漁業連盟	APPM
29	Héry COULIBALY	畜産・水産省水産局	DNP